



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4709^e séance

Mardi 18 février 2003, à 15 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Pleuger	(Allemagne)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chili	M. Valdés
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Traoré
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir Jeremy Greenstock

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Lettre datée du 6 février 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/153)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Lettre datée du 6 février 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/153)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Albanie, de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Australie, du Bahreïn, du Bélarus, du Brésil, du Canada, du Costa Rica, de Cuba, de l'Équateur, de l'Égypte, des Fidji, de la Gambie, de la Géorgie, de la Grèce, de l'Honduras, de l'Islande, de l'Inde, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, de l'Iraq, du Japon, de la Jordanie, du Koweït, de la Lettonie, du Liban, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Liechtenstein, de la Malaisie, des Îles Marshall, du Maroc, de la Nouvelle-Zélande, du Nicaragua, du Nigéria, de l'Oman, du Pérou, du Qatar, de la République de Corée, de Sainte-Lucie, de l'Arabie saoudite, de Singapour, de l'Afrique du Sud, de Sri Lanka, du Soudan, de la Suisse, de la Thaïlande, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Turquie, de l'Ukraine, des Émirats arabes unis, de l'Uruguay, de l'Ouzbékistan, du Viet Nam et du Yémen des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Douri (Iraq) prend place à la table du Conseil; M. Nesho (Albanie), M. Baali (Algérie), M. Listre (Argentine), M. Dauth (Australie), M. Almansoor (Bahreïn), M. Ivanov (Bélarus), M. De Moura (Brésil), M. Heinbecker (Canada), M. Stagno (Costa Rica), M. Rodríguez Parilla (Cuba), M. Yépez Lasso (Équateur), M. Abou Gheit (Égypte), M. Yauvoli (Fidji), M. Grey-Johnson (Gambie), M. Adamia (Géorgie), M. Vassilakis (Grèce), M. Acosta Bonilla (Honduras),

M. Kristjansson (Islande), M. Nambiar (Inde), M. Djumala (Indonésie), M. Zarif (République islamique d'Iran), M. Haraguchi (Japon), M. Al-Hussein (Jordanie), M. Jegermanis (Lettonie), M. Al-Otaibi (Koweït), M. Diab (Liban), M. Own (Jamahiriya arabe libyenne), M. Wenaweser (Liechtenstein), M. Zainuddi (Malaisie), M. Capelle (Îles Marshall), M. Loulichki (Maroc), M. MacKay (Nouvelle-Zélande), M. Sevilla Somoza (Nicaragua), Mme Yahaya (Nigéria), M. Al-Hinai (Oman), M. De Rivera (Pérou), M. Al-Nasser (Qatar), M. Sun (Corée du Sud), M. Huntley (Sainte-Lucie), M. Shobokshi (Arabie saoudite), M. Tan (Singapour), M. Kumalo (Afrique du Sud), M. Mahendran (Sri Lanka), M. Erwa (Soudan), M. Staehelin (Suisse), M. Kasemsarn (Thaïlande), M. (ex-République yougoslave de Macédoine), M. Pamir (Turquie), M. Kuchinsky (Ukraine), M. Al-Shamsi (Émirats arabes unis), M. Paolillo (Uruguay), M. Vohidor (Ouzbékistan), M. Ngo Duc Thang (Viet Nam) et M. Alsaïdi (Yémen) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu une lettre du Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui se lit comme suit :

« Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de demander que S. E. M. Yahya Mahmassani, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, participe au débat consacré à la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité sur l'Iraq, qui commencera le 18 février 2003. »

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2003/184.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter l'Ambassadeur Mahmassani à participer au débat conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

J'invite S. E. M. Mahmassani, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de

l'Organisation des Nations Unies à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit suite à la demande formulée par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud dans une lettre datée du 6 février 2003, qui a été publiée sous la cote S/2003/153.

Je voudrais également attirer l'attention des membres sur le document S/2003/183, qui contient une lettre datée du 14 février 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je rappelle qu'à notre séance de vendredi dernier, le 14 février, les Ministres s'étaient vu accorder sept minutes pour leurs déclarations. Vu la longue liste des orateurs dont nous sommes saisis, j'invite tous les orateurs à limiter leurs déclarations à sept minutes afin de permettre au Conseil de s'acquitter diligemment de son travail. Les délégations munies de longs discours sont priées de distribuer leurs déclarations écrites et de présenter dans cette salle une version condensée. Soixante et un orateurs sont inscrits sur la liste. Si chacun prend la parole sept minutes, le débat durera sept heures sans compter tous les délais de procédure.

Comme autre mesure pour mettre le plus à profit le temps imparti et permettre au plus grand nombre possible de délégations d'intervenir, je n'inviterai pas à titre individuel les orateurs à prendre place à la table du Conseil. Quand un orateur prendra la parole, le fonctionnaire des conférences fera asseoir à la table le prochain orateur inscrit sur la liste.

Je propose que nous suspendions la séance ce soir à 18 h 30 et que nous la reprenions demain matin à 10 heures précises, sans quoi nous ne pourrions pas terminer ce débat. Je serai très reconnaissant si tous les membres du Conseil et tous ceux qui prennent la parole dans la salle du Conseil coopéraient à cet effet pour faciliter l'organisation de notre séance.

Je voudrais saluer la présence à la présente séance de la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Afrique du Sud à qui je donne la parole.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter l'Allemagne de son accession à la Présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Nous voudrions également remercier les membres du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette séance publique. Nous tenons surtout à féliciter le Conseil de sécurité pour la transparence dont il continue de faire preuve dans l'examen de la situation entre l'Iraq et le Koweït.

Avant de commencer ma déclaration, je voudrais, au nom du Mouvement des pays non alignés, exprimer nos condoléances aux peuples de la Corée du Sud et des États-Unis pour les tragédies qui les ont récemment frappés.

Nous, les 115 États Membres et les 15 États observateurs de l'Organisation des Nations Unies qui appartenons au Mouvement des pays non alignés, avons demandé la tenue de la présente séance car nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité a engagé un débat crucial ayant des répercussions importantes pour l'ensemble de la communauté internationale.

Le Mouvement des pays non alignés a toujours compris que la résolution 1441 (2002) avait pour objectif le désarmement vérifiable de l'Iraq grâce à des inspections pour éviter que cela ne nous mène à une situation de guerre. Dès le début, nous avons compris que les inspections étaient conçues comme un instrument intrusif nécessaire pour assurer l'élimination des programmes irakiens proscrits. Pour nous, la résolution 1441 (2002) a toujours eu pour objectif de veiller à ce que l'Iraq soit désarmé de façon pacifique.

Par l'adoption de cette résolution, le Conseil de sécurité a décidé à l'unanimité d'instituer un régime d'inspection renforcé dans le but de parachever de façon complète et vérifiée le processus de désarmement. L'objectif déclaré était, selon les termes de la résolution 1441 (2002), « d'accorder à l'Iraq ... une dernière possibilité de s'acquitter des obligations en matière de désarmement qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil » (*par.2*).

Le Mouvement des pays non alignés appuie pleinement les intentions de la résolution 1441 (2002). Avant même l'adoption de la résolution, les Ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés ont exhorté l'Iraq à respecter toutes les

résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Les Ministres déclaraient alors :

« Nous tenons à encourager l'Iraq et l'ONU à intensifier leurs efforts en vue de trouver une solution durable, juste et globale à l'ensemble de leurs différends conformément aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU. »

Le Mouvement des pays non alignés a noté la proposition faite par plusieurs États de renforcer le processus d'inspection. Nous sommes d'avis que cela est conforme à la résolution 1441 (2002), qui prescrit au paragraphe 2 « un régime d'inspection renforcé dans le but de parachever de façon complète et vérifiée le processus de désarmement ». La résolution demande à tous les États Membres d'appuyer pleinement la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour les aider à s'acquitter de leur mandat. À cet égard, nous sommes heureux que l'Iraq ait accepté une offre, faite par l'Afrique du Sud, concernant l'envoi d'experts ayant dirigé le programme sud-africain de destruction de nos armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi que des missiles utilisés comme vecteurs de ces armes. C'est avec plaisir que j'annonce que cette équipe est en ce moment même en route vers l'Iraq.

Le 14 février 2003, M. Hans Blix, Président exécutif de la COCOVINU, et M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'AIEA ont tous deux déclaré au Conseil qu'ils avaient remarqué que le Gouvernement iraquien faisait preuve d'une coopération accrue et plus significative. Ils ont attesté que l'accès aux sites d'inspection était rapide et qu'il se déroulait sans qu'aient été signalés à l'avance quels sites les inspecteurs allaient examiner. M. Blix a déclaré que, jusqu'à présent, la COCOVINU n'a encore trouvé aucune arme de destruction massive en Iraq. Plus de 200 échantillons chimiques et plus de 100 échantillons biologiques ont été collectés sur différents sites et les résultats obtenus jusqu'à présent sont conformes aux déclarations de l'Iraq. M. Blix a signalé également, et c'est un point très important, que de nombreux produits liés au programme antérieur d'armement de l'Iraq n'ont pas encore pu être localisés, mais qu'il ne fallait pas en déduire pour autant qu'il existe des armes interdites. Nous demandons à l'Iraq de coopérer pleinement et de répondre à toutes les questions posées par M. Blix. Nous nous félicitons de la coopération que

l'Iraq a déjà manifestée envers les inspecteurs et nous espérons qu'elle va se poursuivre.

M. ElBaradei, pour sa part, a signalé au Conseil qu'étant donné que l'AIEA avait déjà neutralisé le programme d'armes nucléaires de l'Iraq, en décembre 1998, l'Agence cherchait maintenant principalement à s'assurer qu'il n'avait pas relancé son programme nucléaire dans l'intervalle. Il a fait savoir au Conseil de sécurité qu'« à ce jour, nous n'avons aucune preuve d'activités nucléaires ou connexes interdites en Iraq » (S/PV.4707, p. 10). Les recherches de l'AIEA se poursuivent néanmoins.

Le message qui est ressorti du débat du 14 février au Conseil de sécurité est que le processus d'inspection fonctionne et que l'Iraq montre des signes clairs de coopération plus active avec les inspecteurs. Il convient de signaler que les inspecteurs ont également eu l'occasion de vérifier l'exactitude des informations fournies par plusieurs pays. Certains pays affirment encore posséder des renseignements sur l'Iraq qui pourraient être utiles aux inspecteurs et nous prions instamment le Conseil de sécurité d'encourager ces pays à faire part de ces renseignements aux inspecteurs dès que possible. Aucun des renseignements fournis jusqu'à présent ne semble justifier que le Conseil abandonne le processus d'inspection et passe immédiatement aux « graves conséquences » dont l'Iraq est menacé.

Le Conseil de sécurité n'a pas encore utilisé pleinement les mécanismes d'inspection prévus par la résolution 1441 (2002) qui permettraient de conduire des inspections plus approfondies. De ce fait, le Conseil a récemment reçu des propositions de la part de plusieurs États Membres incluant le déploiement d'inspecteurs supplémentaires, d'avions de surveillance et d'équipes douanières mobiles pour vérifier l'entrée de biens interdits en Iraq. Nous prions instamment le Conseil d'examiner pleinement toutes ces options concrètes, qui peuvent permettre d'assurer le succès du processus d'inspection.

Même si des questions ont été soulevées sur la durée pendant laquelle les inspections devraient se poursuivre en Iraq, nous rappelons qu'il n'y a aucune limite de temps prévue pour les inspections dans la résolution 1441 (2002). Comme l'a dit M. Blix le 14 février, la COCOVINU n'est sur le terrain que depuis 11 semaines et, sur cette période, l'équipe d'inspecteurs n'a été au complet que pendant deux

semaines. M. Blix a dit que la période nécessaire dépendrait que ce que l'on cherche véritablement à obtenir, soit éliminer les armes de destruction massive, les matériaux liés et les programmes correspondants et procéder au désarmement, soit s'assurer qu'aucune activité interdite ne se déroule. Il a signalé que le suivi est essentiel et qu'il s'agirait d'un processus auquel il sera mis fin uniquement lorsque le Conseil le décidera.

À notre avis, le Conseil de sécurité doit redoubler d'efforts pour aboutir à une solution pacifique du problème qui se pose en Iraq, conformément au droit international et aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Les Nations Unies sont la voix la plus autorisée dans un monde marqué par le multilatéralisme et l'interdépendance. Il s'agit d'une organisation qui a été fondée en fonction de la nécessité de préserver la paix et la sécurité internationales. Nous ne devrions pas laisser compromettre sa légitimité et sa crédibilité à cause de ce problème.

Lorsque le Conseil de sécurité adopte des résolutions, celles-ci sont contraignantes pour tous les États Membres. Les résolutions du Conseil de sécurité doivent toutes être appliquées, sans exception. Nous espérons que si un État Membre s'efforce de se conformer aux résolutions du Conseil, il y sera encouragé. Nous pensons que le recours à la guerre sans que l'on ait épuisé toutes les autres options représente un aveu d'échec de la part du Conseil pour ce qui est de s'acquitter de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je voudrais rappeler aux membres du Conseil et aux orateurs de bien vouloir respecter la durée maximale de sept minutes qui leur a été impartie. Chaque minute supplémentaire par orateur, additionnées les unes aux autres représente une heure supplémentaire de séance du Conseil. Pour permettre aux orateurs d'utiliser pleinement leurs sept minutes, je propose que nous considérions que l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud a parlé au nom de tous en m'adressant les paroles aimables qu'il a prononcées. Je suggère par conséquent à tous les autres orateurs de bien vouloir s'abstenir de réitérer ces paroles aimables à mon endroit. Bien entendu, toutes les autres paroles aimables sont les bienvenues.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al-Douri (Iraq) (*parle en arabe*) : Je voudrais adresser mes remerciements à vous-même, Monsieur le Président, et aux membres du Conseil de sécurité pour avoir accédé à la requête présentée par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés de convoquer la présente séance. J'ai également le plaisir d'exprimer ma gratitude à la délégation de l'Afrique du Sud pour avoir présenté cette requête afin que l'on entende le point de vue de l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et celui des membres du Mouvement des pays non alignés, en particulier, dans le cadre de la transparence accrue des travaux du Conseil et de la recherche d'idées et d'opinions pouvant permettre de gérer et résoudre de manière pacifique la crise actuelle.

Les États-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne poursuivent leurs efforts fiévreux pour lancer une guerre d'agression contre mon pays, qui fait l'objet d'un embargo injuste et complet depuis plus de 12 ans. Leur objectif est de changer le gouvernement national iraquien et d'imposer l'hégémonie américaine sur la région et sur ses ressources, première étape vers la domination du monde entier par l'usage de la force. Il s'agit là d'un précédent dangereux en matière de relations internationales. Un précédent qui menace la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et expose la paix et la sécurité internationales et régionales à de graves dangers.

Le respect par l'Iraq des résolutions du Conseil de sécurité est sans précédent dans les annales de cette Organisation internationale et dans celles de l'histoire des relations internationales. De 1991 à 1992, l'Iraq, en coopération avec la Commission spéciale des Nations Unies (UNSCOM) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a détruit tous les sites, toutes les installations et tous les matériaux liés à ses programmes antérieurs de production d'armes de destruction massive. De 1992 à 1998, l'Iraq a coopéré avec l'UNSCOM et l'AIEA pour vérifier qu'aucun programme interdit n'était développé en Iraq. L'Ambassadeur Rolf Ekeus, ancien Président de l'UNSCOM, a déclaré le 13 janvier 1993 que l'Iraq avait honoré 95% de ses obligations en matière de désarmement. Il a réitéré cette affirmation lors d'une interview accordée récemment à la radio suédoise, le 7 septembre 2002.

Lorsque le Conseil de sécurité a décidé de procéder à un examen complet pour savoir si l'Iraq respectait les résolutions du Conseil de sécurité afin de lever l'embargo qui lui avait été imposé, après la visite du Secrétaire général en Iraq en 1998, les États-Unis ont ordonné à Richard Butler, ancien Directeur général de la Commission spéciale, de retirer les inspecteurs pour préparer leur agression de décembre 1998, baptisée « Opération Renard du désert ». L'Iraq a alors été bombardé par des centaines de missiles qui ont tué des milliers d'Iraqiens, détruisant l'infrastructure iraquienne qui avait été reconstruite après 1991.

Le monde entier a condamné cette agression. Le Secrétaire général de l'ONU a considéré que c'était un jour sombre dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à souligner que le Gouvernement américain a alors confirmé en 1998 que l'opération Renard du désert avait détruit toutes les armes de destruction massive détenues par l'Iraq. Après cette agression, le Conseil de sécurité a créé un groupe dirigé par l'Ambassadeur Amorim. Ce groupe a recommandé que les questions qui se posaient encore en matière de désarmement soient traitées dans le cadre du mécanisme de contrôle et de vérification renforcé. L'Ambassadeur Amorim a basé ses recommandations sur le rapport de 1997 de la Commission spéciale, qui expliquait qu'il subsistait peu d'inconnues s'agissant des capacités militaires irakiennes récentes.

La résolution 1284 (1999) a adopté les recommandations du groupe dirigé par M. Amorim. Le paragraphe 2 de la résolution demandait à la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU) de mettre en place et de lancer un système de contrôle et de vérification renforcé qui traitera des questions de désarmement non réglées. Dans ses plans et sa structure organisationnelle, la COCOVINU a tenu compte de l'intégration des questions de désarmement en suspens aux activités de contrôle comme cela est décrit au paragraphe 13 du document S/2000/292.

En novembre dernier, l'Iraq a accepté le retour des inspecteurs. Le Secrétaire général a fait part de l'accord de l'Iraq dans une lettre adressée au Conseil de sécurité qui comprenait deux éléments fondamentaux. Il s'agissait d'abord de dire que le retour des inspecteurs constituait un pas en avant sur la voie d'un examen complet de la question iraquienne aux fins de lever l'embargo. Le deuxième élément traitait de la nécessité de respecter la souveraineté et

l'indépendance irakiennes. D'après ce que nous constatons aujourd'hui, ces deux questions n'ont pas encore été véritablement traitées par le Conseil de sécurité.

Pendant les trois séries de pourparlers avec le Secrétaire général l'année dernière, l'Iraq a demandé que sa souveraineté et sa sécurité ne soient pas menacées et que des discussions techniques aient lieu avec M. Blix pour adopter un mécanisme permettant de déterminer les questions en suspens les plus importantes et la manière de les régler. M. Blix pensait alors que cette décision serait prise par le Conseil de sécurité après qu'un programme de travail lui eut été soumis deux mois après le commencement des activités d'inspection en Iraq. Une fois que l'Iraq a accepté le retour des inspecteurs, puis l'adoption de la résolution 1441 (2002), il a de nouveau soumis cette question à M. Blix. Ce dernier a alors répété que les inspections devaient d'abord avoir lieu pendant deux mois et qu'ensuite, on pourrait préparer un programme de travail qui serait suivi par des consultations avec l'Iraq sur les questions en suspens.

Les États-Unis ont exploité cette ambiguïté pour transformer une question scientifique et technique en une question politique. Ils ont demandé à l'Iraq de prouver qu'il ne possédait pas d'armes de destruction massive alors qu'initialement, l'Iraq devait coopérer pleinement et activement avec l'Organisation des Nations Unies.

L'Iraq a coopéré pleinement et activement avec l'Organisation des Nations Unies. Il a d'abord présenté en un temps record une déclaration complète et exhaustive sur ses programmes antérieurs d'armes de destruction massive outre les nouveaux documents couvrant la période 1998-2002. Deuxièmement, l'Iraq a accordé aux inspecteurs un accès immédiat et inconditionnel à tous les sites qu'ils ont souhaité visiter sans faire d'exception pour les domiciles privés ou les résidences présidentielles qui représentent un symbole de la souveraineté de l'Iraq. Les équipes d'inspection ont jusqu'à présent réalisé plus de 700 inspections sur 400 sites. Nous ne nous sommes pas contentés de leur ouvrir les portes. Nous avons également répondu à toutes les questions posées par les inspecteurs et fourni les documents, plans et explications demandés.

Troisièmement, l'Iraq a créé deux commissions spéciales chargées de rechercher les documents ou le matériel relatifs aux programmes antérieurs proscrits

afin d'accélérer les travaux des inspecteurs. Quatrièmement, l'Iraq a autorisé les inspecteurs à utiliser des hélicoptères et des avions de surveillance aérienne, y compris des avions U-2, des Mirages et des Antonov. Les avions U-2 ont d'ailleurs commencé leurs activités ces deux derniers jours.

Cinquièmement, l'Iraq a également fait la preuve de sa volonté de coopérer en facilitant les entretiens avec des scientifiques et des personnes que les inspecteurs souhaitaient rencontrer. Nous avons encouragé ces personnes à accepter des entretiens privés avec les inspecteurs et c'est ce qui a actuellement lieu. Sixièmement, nous avons proposé de nouvelles méthodes pour dissiper le moindre doute sur les questions de désarmement en suspens. Toutes les suggestions faites par la COCOVINU sont les bienvenues. Il va sans dire que les propositions émanant d'autres pays seront également les bienvenues.

Septièmement, l'Iraq a fourni un appui logistique aux inspecteurs pour surmonter tous les obstacles qu'ils seraient susceptibles de rencontrer lors des inspections et cela comprend l'ouverture de bureaux régionaux pour les inspecteurs sur tout le territoire iraquien, facilitant ainsi l'utilisation de moyens techniques et scientifiques permettant d'achever efficacement et immédiatement leur mission.

Nous aimerions également répéter que, s'agissant de la controverse sur la question de l'agent innervant XV et le bacille du charbon, lesquels ont été détruits unilatéralement par l'Iraq, celui-ci a fait des propositions concrètes lors des récentes discussions techniques qui ont eu lieu avec M. Blix et M. ElBaradei à Bagdad les 8 et 9 février. L'objectif était de régler les questions considérées par l'ancienne Commission spéciale comme vagues ou en suspens. Il convient, pour ce faire, de mesurer les quantités dissoutes d'agent innervant et de bacille du charbon dans les sites aménagés pour procéder à des activités de destruction unilatérale en utilisant des analyses chimiques et physiologiques. L'Iraq a présenté des documents prouvant la validité de ce processus, ainsi que les résultats qu'il a obtenus en procédant à des recherches sur d'autres questions.

Cette coopération active a permis de réfuter toutes les allégations émanant des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Celles-ci ont vu le jour avec la déclaration prononcée par le Président américain

devant l'Assemblée générale, puis ont été suivies des rapports présentés par les Gouvernements américain et britannique, le dernier en date étant l'exposé présenté par M. Powell devant le Conseil de sécurité le 5 février.

Le bon sens et la sagesse nous imposent de nous demander s'il est le moins du monde justifié que les États-Unis et la Grande-Bretagne déclenchent une guerre contre l'Iraq en prétextant leur crainte que l'Iraq ne possède des armes de destruction massive. Au moment où l'Iraq fait l'objet d'activités de surveillance et de vérification, doit-il être récompensé pour sa bonne volonté par une nouvelle attaque des États-Unis, lesquels menacent d'utiliser des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires?

Pendant la période durant laquelle il a respecté les résolutions de l'Organisation internationale ces 12 dernières années, l'Iraq a payé un lourd tribut et consenti de nombreux sacrifices. Il a perdu près de deux millions de ses habitants et se voit maintenant menacé de destructions et d'assassinats. C'est pourquoi nous demandons ici à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'assumer leurs responsabilités, en particulier aux membres du Conseil de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies qui souligne la nécessité de rechercher une solution pacifique. Nous leur demandons de mettre un terme à l'embargo injuste imposé à l'Iraq et d'éliminer les zones d'interdiction de vol imposées par les États-Unis et la Grande-Bretagne.

Nous invitons tous les pays du monde à entendre l'appel lancé par des millions de personnes dans le monde entier qui ont rejeté l'idée d'agression ou de menace guerrière contre l'Iraq ces derniers jours. Ces millions de personnes ont condamné la concentration de forces militaires qui constituent une menace pour l'Iraq dans la région et ont attiré l'attention de la communauté internationale sur les dangers inhérents à toute agression militaire contre l'Iraq, son peuple et sa souveraineté territoriale. Nous mettons en garde contre les conséquences graves qu'aurait une guerre dans une région qui a déjà connu le supplice de nombreuses guerres, qui souffre encore de la poursuite de la politique d'occupation et de destruction israélienne contre le peuple palestinien et ses droits inaliénables. Nous exigeons également que l'on respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale irakiennes, ainsi que le choix politique exprimé par la population

iraquienne durant le récent référendum populaire qui a réaffirmé la direction politique de l'Iraq.

Une attaque des États-Unis et du Royaume-Uni mettrait en évidence l'échec du système international dans son ensemble. Ce système doit reposer sur la Charte des Nations Unies, qui est la référence indispensable en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Une telle attaque nuirait à la crédibilité du Conseil de sécurité.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer la détermination de l'Iraq de continuer de coopérer pleinement et activement avec la COCOVINU et l'AIEA. Ces deux organisations ont fait un bon travail en s'attellant à appliquer efficacement les résolutions du Conseil de sécurité, avec professionnalisme et honnêteté, conformément à la Charte des Nations Unies et en échappant à l'influence politique des États-Unis et du Royaume-Uni ainsi qu'aux pressions exercées par ces pays.

D'autre part, nous voudrions répéter à la communauté internationale que si une agression est portée contre l'Iraq, les fils de l'Iraq, qui sont célèbres pour la façon dont ils ont fait face à l'occupation britannique dans les années 20, sauront défendre leur pays et ne permettront à personne de porter atteinte à leur souveraineté et à leur indépendance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant du Koweït.

M. Al-Otaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes persuadés que nous pouvons compter sur votre compétence et votre savoir-faire pour le succès des travaux du Conseil en ces moments critiques. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur de France, Jean-Marc de La Sablière, des précieux efforts qu'il a déployés à la tête du Conseil le mois dernier.

En octobre dernier, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique pour faire le bilan de l'évolution de la crise entre l'Iraq et l'ONU, suite à une demande du Président du Mouvement des pays non alignés. De nombreux Membres ont participé à cette séance et les vues exprimées, qui cristallisaient l'opinion internationale, ont aidé le Conseil à parvenir au consensus dont la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité est adoptée à l'unanimité. Il s'agit là d'une

réalisation majeure du Conseil de sécurité, qui a ainsi montré sa détermination de se montrer à la hauteur des responsabilités qui lui ont été conférées en vertu de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, c'est-à-dire le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La séance d'aujourd'hui répond à une demande semblable, mais elle se tient dans des circonstances plus difficiles, en raison de la réticence du Gouvernement iraquien à respecter ses obligations au titre des résolutions 687 (1991), 1284 (1999) et 1441 (2002) du Conseil de sécurité.

Il est regrettable que l'Iraq continue de défier la volonté de la communauté internationale depuis si longtemps sans être conscient de la gravité de cette politique et de ses répercussions sur la stabilité de la région du Golfe, région qui souffre depuis plus de 20 ans des retombées des agissements du Gouvernement iraquien et de son incapacité de répondre aux résolutions de la légalité internationale. Après l'adoption de la résolution 1441 (2002) en novembre, tout le monde voulait croire que le branle-bas de combat prend fin et que le Gouvernement iraquien entendrait enfin raison, qu'il se rendrait compte de la gravité de la situation et saisirait la dernière occasion que lui donne la résolution de coopérer pleinement avec la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), c'est-à-dire en déclarant ses activités en matière de fabrication des armes de destruction massive et toutes les armes prohibées qui sont en sa possession. Mais cet optimisme a vite fait place à la préoccupation lorsque l'Iraq a présenté sa déclaration « complète et définitive », le 7 décembre dernier, l'AIEA et la COCOVINU déclarant que ce dossier était en réalité incomplet et ne contenait aucune nouvelle information d'importance. Les rapports périodiques présentés au Conseil de sécurité par le Président exécutif de la COCOVINU et le Directeur général de l'AIEA, dont le dernier date de vendredi dernier, ont conclu que l'Iraq n'avait pas apporté la totale coopération requise pour appliquer toutes les dispositions de la résolution 1441 (2002). Cela est vraiment regrettable, notamment parce que ce type d'attitude nuit aux chances de paix et accroît la possibilité d'une guerre, que nous nous efforçons tous d'éviter en raison des retombées qu'elle aurait sur la région et sur sa population. Le Koweït, de par sa situation géographique, pourrait, de manière plus importante que d'autres pays, subir les retombées des

avatars des relations entre l'Iraq et l'ONU. Aussi, dans le cadre de sa planification de circonstance, le Koweït a récemment pris des mesures de précaution pour assurer sa paix et la sécurité de son peuple.

À plusieurs reprises, le Koweït a manifesté sa position, que je répète ici : premièrement, l'Iraq doit s'engager à mettre intégralement et fidèlement en oeuvre toutes les résolutions du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, le Koweït appuie tous les efforts déployés pour parvenir à une solution pacifique de la question des armes de destruction massive de l'Iraq, conformément aux résolutions de la légalité internationale. Nous exhortons le Gouvernement iraquien à répondre pleinement à ces appels et à respecter les dispositions des résolutions afin d'éviter la guerre.

Troisièmement, le Koweït rend hommage aux inspecteurs de la COCOVINU et de l'AIEA et à l'impartialité, au professionnalisme et à l'objectivité dont ils ont su faire preuve. Il salue les efforts déployés par tous pour s'acquitter du mandat de la COCOVINU.

Quatrièmement, le Koweït espère que la force militaire ne sera qu'un dernier recours, et qu'il se fera, s'il s'avérait nécessaire, dans le cadre de la légalité internationale. Nous estimons, par conséquent, que seul le Gouvernement iraquien est en mesure d'épargner au peuple iraquien ami et aux populations de la région les répercussions néfastes et les dangers d'une opération militaire, en changeant de comportement le plus tôt possible et en coopérant sur le fond avec les inspecteurs et non seulement pour les questions de procédure.

Cinquièmement, nous réaffirmons qu'il est nécessaire de maintenir l'unité du Conseil de sécurité. C'est un aspect important qui permettra de garantir l'application effective des résolutions adoptées par le Conseil. L'expérience passée de la gestion de la question iraquienne prouve que c'est en parlant d'une seule voix que le Conseil est le plus efficace dans la réalisation de ses objectifs.

Le Conseil de sécurité a été saisi à plusieurs reprises de la question de l'élimination des armes de destruction massive de l'Iraq. Cette question est des plus importantes en raison de son incidence sur la paix et la sécurité internationales, mais ce n'est pas l'unique engagement à honorer au titre des résolutions pertinentes du Conseil. Il y en a d'autres qui ont une

incidence directe sur le Koweït et qui sont encore non réglées. La plus importante porte sur les personnes portées disparues et les prisonniers koweïtiens et autres, ainsi que les biens koweïtiens saisis durant l'occupation du Koweït par l'Iraq. Il est regrettable que les méthodes employées par le Gouvernement iraquien vis-à-vis des équipes d'inspection chargées de la destruction des armes de destruction massive de l'Iraq depuis 1991 sont les mêmes méthodes que celles qu'il utilise dans le cas des prisonniers et des personnes portées disparues et des biens koweïtiens, malgré la dimension humanitaire de cette question. C'est la preuve que les attermoissements de l'Iraq et son non-respect de ses obligations sont une constance de la politique des autorités irakiennes.

S'agissant des Koweïtiens et autres prisonniers et des personnes disparues, aucun progrès n'a été fait vers un règlement de cette question humanitaire. Ces personnes ont disparu depuis plus de 12 ans. Tantôt l'Iraq boycotte le travail de la Commission tripartite et du Sous-Comité technique présidé par le Comité international de la Croix-Rouge et tantôt il reprend part aux travaux de l'une ou l'autre des raisons purement politiques. Pendant plus de trois ans, l'Iraq a refusé de coopérer avec le Coordonnateur de haut niveau, l'Ambassadeur Yuli Vorontsov, nommé par le Secrétaire général en application de la résolution 1284 (1999). L'Iraq a récemment accepté d'inviter le Coordonnateur de haut niveau en Iraq, dont la visite a eu lieu en janvier. Cependant, aucun progrès tangible n'a été enregistré.

La coopération de l'Iraq sur la forme est la principale caractéristique de la façon dont l'Iraq a géré la situation humanitaire pendant toutes ces années, en violation totale des résolutions 686 (1991), 687 (1991) et 1284 (1999). Par conséquent, nous espérons que le Conseil de sécurité continuera de faire pression sur le Gouvernement iraquien pour qu'il se plie aux exigences des résolutions de la légalité internationale et pour que nous ne nous contentions pas d'adopter des déclarations présidentielles purement à l'intention de la presse.

Pour ce qui est de la question des biens volés par l'Iraq au cours de son occupation du Koweït, la position de ce pays en matière de coopération n'est guère différente de celle qu'il a adoptée à d'autres égards. La coopération n'a été que nominale et procédurale. L'Iraq maintient depuis plusieurs années ne disposer d'aucun bien koweïtien. Il l'a réaffirmé

dans une lettre officielle adressée au Secrétaire général en 1994. Cependant, l'Iraq a ensuite reconnu qu'il disposait de documents importants concernant nos institutions et notre administration et que parmi ces derniers figuraient les archives nationales du Koweït. Notre pays exige leur restitution par le Gouvernement iraquien. Lorsque ces documents ont été rapatriés au Koweït, sous l'égide de l'ONU et en présence de la Ligue des États arabes, et une fois qu'ils ont été étudiés par les autorités compétentes de notre pays, nous avons constaté qu'il s'agissait d'une correspondance de routine entre les différents organes administratifs et qu'ils ne relevaient aucunement des archives officielles du Koweït.

Nous avons donc envoyé une lettre officielle au Secrétaire général afin de consigner notre position. Ce document a été publié sous la cote S/2002/1412, en date du 24 décembre 2002. L'absence de coopération manifestée par l'Iraq pour ce qui est de la restitution des archives nationales du Koweït et autres biens suscite notre préoccupation ainsi que des doutes quant aux intentions de l'Iraq à l'égard de notre pays. La lettre adressée par le Président iraquien au peuple koweïtien en date du 7 décembre 2002 confirme ces doutes et renforce notre conviction selon laquelle le Gouvernement iraquien n'a pas l'intention de respecter ses engagements régionaux et internationaux pour ce qui est de la souveraineté et de l'indépendance du Koweït.

Le Koweït a déjà exprimé ses préoccupations au Conseil de sécurité à ce sujet dans une lettre adressée au Secrétaire général de l'ONU par le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre koweïtien des affaires étrangères, le cheikh Sabah Al-Ahmad, qui a été publiée sous la cote S/2002/1350, en date du 11 décembre 2002.

Pour terminer, le Conseil de sécurité, en tant qu'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit relever un défi important : faire appliquer ses nombreuses résolutions pour ce qui est de la situation entre l'Iraq et le Koweït. Le Conseil a la responsabilité de préserver son autorité, sa crédibilité et sa légitimité aux yeux de la communauté internationale. Nous espérons que le Conseil fera montre d'une volonté commune, comme il l'a fait dans le passé pour d'autres crises internationales, afin de renforcer le rôle de l'ONU et de promouvoir la réalisation des buts et principes énoncés dans la Charte.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Maroc. Je lui donne la parole.

M. Loulichki (Maroc) (*parle en arabe*) : J'aimerais tout d'abord, au nom de ma délégation, remercier la délégation sud-africaine de l'initiative prise au nom des États non alignés pour la tenue de cette séance publique sur la question de l'Iraq.

Selon votre recommandation, Monsieur le Président, je me contenterai de me rallier aux félicitations et aux remerciements qui ont été adressés en notre nom par l'Ambassadeur Kumalo à vous-même et à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière.

Nous avons suivi avec intérêt les rapports présentés par M. Hans Blix, Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous avons pris connaissance des progrès réalisés en matière d'inspections. De même, avec les membres du Conseil de sécurité, nous avons pris note des mesures adoptées par les autorités irakiennes pour mettre en oeuvre les dispositions de la résolution 1441 (2002). L'exposé de M. Hans Blix contenait des indices encourageants pour ce qui est d'obtenir les résultats escomptés, en permettant aux inspecteurs de poursuivre leur travail de façon sérieuse et dans un climat favorable.

Le Royaume du Maroc, soucieux de voir la paix régner dans la région et de surmonter cette crise par des moyens diplomatiques aux fins d'éviter de nouvelles tragédies dans la région, estime que les progrès réalisés sont encourageants. Il invite l'Iraq à faire montre d'une coopération continue et constructive avec les inspecteurs de l'ONU en vue d'appliquer la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité.

Pour réaliser l'objectif souhaité, il faut poursuivre les efforts, instaurer un climat favorable et fournir les moyens nécessaires et suffisants pour faciliter le travail des inspecteurs et leur permettre de s'acquitter de leurs tâches dans la plus grande efficacité.

La région du Moyen-Orient ne saurait supporter une nouvelle tourmente ou les affres d'une nouvelle guerre. Elle a, au contraire, grand besoin que l'on s'emploie à éteindre les foyers de tension et à instaurer la paix et la sécurité dans tous ses recoins.

Le Royaume du Maroc, qui a toujours fait du règlement pacifique des différends le principe de base sous-tendant ses relations régionales et internationales, espère sincèrement que la présente séance aboutira à l'élaboration d'une approche qui évitera au peuple iraquien frère les souffrances et les calamités de la guerre et lui préservera son unité nationale et son intégrité territoriale, dans le cadre de la légalité internationale.

Tout cela renforcera la crédibilité du Conseil de sécurité en tant qu'organe chargé de maintenir la sécurité collective et lui permettra de réaliser le noble objectif ultime pour lequel l'ONU a été créée, à savoir préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de Cuba, à qui je donne la parole.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Les manifestations impressionnantes contre la guerre qui ont eu lieu dans le monde entier le samedi 15 février; les sondages d'opinion; le débat de fond fructueux au niveau ministériel qui s'est tenu le 14 février au Conseil; la prudence et l'objectivité des exposés du Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA); ainsi que l'appui pratiquement unanime qui a été apporté au discours courageux, mesuré et constructif du Ministre français des affaires étrangères, tout cela est le reflet d'un consensus de poids : il faut préserver la paix comme idéal et comme raison d'être de l'ONU et lui permettre d'exercer ses droits inaliénables et exclusifs ainsi que de remplir les devoirs que lui confère la Charte.

Le fait de couvrir d'une toile bleue le « Guernica » de Picasso ne voile pas la mise en garde qu'un tel tableau donne au Conseil de sécurité – une mise en garde que l'on ne saurait ignorer – en ce qui concerne le caractère exceptionnel d'un recours à la force, exercé au nom des États Membres de l'ONU et à propos duquel l'Histoire réclamera des comptes. Nous ne pouvons pas non plus effacer de notre mémoire les horreurs qui ont été à l'origine de la création de l'ONU.

Il y a à peine 72 heures, le Président Fidel Castro déclarait :

« La paix ne vit pas actuellement ses plus grands jours de gloire et d'espérance. Une guerre est sur le point d'éclater. Il ne s'agit pas d'un affrontement entre des forces comparables. D'un côté, nous avons une superpuissance hégémonique, avec son écrasante force militaire et sa technologie, appuyée par un allié principal, autre puissance nucléaire et membre du Conseil de sécurité de l'ONU. Et de l'autre, nous avons un pays dont le peuple a souffert pendant plus de 10 ans de bombardements quotidiens et qui a perdu des centaines de milliers de personnes, notamment des enfants, qui ont succombé à la faim et aux maladies, et ce, après une guerre inégale provoquée par l'occupation illégale iraquienne du Koweït, qui était un État indépendant reconnu par la communauté internationale. L'immense majorité de l'opinion mondiale s'oppose unanimement à une nouvelle guerre. Et par dessus tout, l'opinion mondiale n'accepte pas la décision unilatérale du Gouvernement des États-Unis qui ne tient aucunement compte des règles internationales ainsi que de l'autorité et des pouvoirs de l'ONU, qui sont déjà relativement limités. Il s'agit là d'une guerre inutile, lancée sous des prétextes non crédibles et non prouvés.

Complètement affaibli par la guerre antérieure qui a eu lieu en 1991 contre les États-Unis, l'Iraq ... n'a absolument pas les moyens de lutter contre l'armement offensif et défensif dont disposent les États-Unis, qui sont parfaitement capables d'anéantir n'importe quelle menace. »

Nous avons la conviction absolue qu'il n'existe pas le moindre risque pour ce pays, ni pour les pays de la région qui sont ses amis, et nous pensons qu'une guerre serait inutile.

Une action militaire, inutile et injustifiée, en Iraq aurait des conséquences extrêmement graves. Comme on l'a dit, il pourrait s'ensuivre une catastrophe humanitaire étendue et horrible. Les pertes humaines et matérielles seraient imprévisibles. Nul ne saurait prévoir la durée d'une telle guerre. Son impact économique et politique dans un monde frappé par la récession serait probablement considérable, en particulier dans les pays en développement, qui subissent déjà une hausse intolérable du prix du pétrole, aux retombées catastrophiques pour leur économie. Or, dès le lancement du premier missile, le

prix du pétrole atteindrait un niveau encore plus démesuré.

Il ne fait aucun doute que l'Iraq a coopéré avec les inspecteurs et confirmé sa volonté d'appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité afin de dissiper tous les doutes quant à sa possession éventuelle d'armes de destruction massive. Récemment, l'Iraq a accepté de nouvelles formes d'inspection et a pris des mesures aux niveaux législatif et exécutif. Cela a été favorablement accueilli par la communauté internationale, à l'exception de ceux qui paraissent d'emblée résolus à mener une action militaire à tout prix, à des fins économiques liées à la maîtrise des ressources énergétiques et à des considérations de politique intérieure.

Il faut que toutes les parties appliquent les résolutions de bonne foi si l'on veut progresser sur la voie d'un règlement complet de la question iraquienne qui garantisse la paix et la stabilité de la région tout en prévoyant la levée des sanctions, dont souffre tant le peuple iraquien. La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Iraq, du Koweït et de tous les autres pays de la région doivent être respectées. Il y a fort à parier que le Sommet du Mouvement des pays non alignés contribuera de façon décisive à la paix.

Cuba est partisane du droit international parce qu'elle considère qu'il s'agit du seul garant viable de la paix et de la sécurité internationales. Nous pensons que le monde doit être régi par un système de sécurité collective qui repose sur la coopération et qui apporte des garanties à tous. Ce système ne saurait être remplacé par la « loi de la jungle », au bénéfice des plus forts et, en fait, de l'unique superpuissance. Il ne faut pas que l'ordre international unipolaire, intolérable, injuste et profondément inéquitable dans lequel nous vivons cède la place à un ordre encore plus primitif, plus instable, plus imprévisible et plus dangereux.

La nouvelle doctrine de l'attaque préventive que l'on tente de nous imposer prône le droit d'employer ou de menacer d'employer la force dans les relations internationales, ainsi que le droit d'engager une action militaire unilatérale contre n'importe quel État afin de devancer et de relever des menaces vagues et indéfinies. Cela contrevient incontestablement à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies et

vise à transformer en carte blanche le droit naturel de légitime défense.

Il est particulièrement dangereux de chercher à résoudre des problèmes de sécurité nationale au moyen d'actions unilatérales et d'accusations non vérifiées, au lieu de recourir à la coopération des États parties aux traités et aux procédures bien définies qui sont prévues dans ces traités.

Cuba, qui subit depuis maintenant 40 ans les agressions et l'hostilité de la superpuissance nucléaire et qui n'a jamais mis au point d'armes de destruction massive, d'armements nucléaires ou autres, et qui est fermement résolue à ne jamais le faire, réaffirme qu'un désarmement général et complet, en particulier le désarmement nucléaire, constitue le seul moyen possible de parvenir à la paix. Nous réaffirmons que ce serait une folie aux conséquences imprévisibles que d'employer de telles armes quelles que soient les circonstances, de les perfectionner, de les répandre ou de chercher à en acquérir.

Il semble que les États-Unis soient en train de promouvoir au sein du Conseil de sécurité un projet de résolution, qui rendrait inéluctable une guerre contre l'Iraq, et qui marquerait le suivi des éléments prévus dans la résolution 1441 (2002) en ce qui concerne le soi-disant « cessez-le-feu » de 1991 – les concepts de « violation patente » et de « conséquences graves » – qui, comme nous l'avions dit à l'époque, visent à appuyer l'interprétation donnée par les « faucons », selon lesquels cette résolution autorise le recours à la force en cas de non-respect supposé des obligations irakiennes. Les faits ont largement confirmé la légitimité de nos mises en garde.

En dépit de la consolidation de l'opposition mondiale à la guerre – aux États-Unis et au Royaume-Uni –, le risque d'agression unilatérale continue de s'accroître. Cuba espère vivement que les membres du Conseil de sécurité resteront fidèles à leurs intérêts nationaux légitimes et au respect fondamentalement démocratique de la volonté de leurs peuples.

Le Conseil de sécurité, qui a si souvent été pris en otage à travers l'exercice antidémocratique et arbitraire du droit de veto, a aujourd'hui l'occasion de restaurer, dans une certaine mesure, sa crédibilité bien compromise en formant une majorité solide et inflexible en faveur de la paix. Ce faisant, il bénéficierait d'un vaste appui international et du soutien de l'opinion publique. En outre, l'Organisation

des Nations Unies pourrait alors compter sur l'énorme force politique, morale et juridique de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la République islamique d'Iran, à qui je donne la parole.

M. Zarif (République islamique d'Iran) (*parle en arabe*) : Afin d'être bref, je m'associe aux orateurs précédents en exprimant nos félicitations à vous-même, Monsieur le Président, et à votre prédécesseur, le représentant français ainsi que notre reconnaissance à M. Blix et à M. Elbaradei.

Mon pays, voisin de l'Iraq, suit attentivement l'évolution de la situation concernant l'Iraq et ses obligations de désarmement qui découlent des résolutions du Conseil de sécurité. En effet, nous avons nous-mêmes subi l'horreur d'une agression totale et d'un usage massif d'armes chimiques dans les années 80. Aujourd'hui, 15 ans après la fin de la guerre, les plaies ne sont toujours pas refermées. Des dizaines de milliers de civils et de soldats qui ont survécu aux effroyables attaques à l'arme chimique continuent de mener une vie d'agonie et de souffrances, et il ne s'écoule guère de semaine sans qu'un ou plusieurs d'entre eux ne décèdent. D'où notre désir inégalé de veiller à ce que de telles agressions n'aient plus jamais lieu et à ce que les armes de destruction massive ne soient plus jamais utilisées dans la région.

Par ailleurs, l'éventualité d'une nouvelle guerre déstabilisatrice à proximité de nos frontières constitue un scénario noir, marqué par la mort et les destructions. Le peuple et le Gouvernement iraniens sont avant tout préoccupés par la catastrophe humanitaire qui, en cas de guerre, frapperait inmanquablement le peuple iraquien – sans compter qu'il en résulterait un afflux de réfugiés et de personnes déplacées.

L'ampleur de la déstabilisation et de l'incertitude qui frapperait la région en cas de guerre en Iraq pourrait dépasser de loin tout ce que nous pouvons imaginer à l'heure actuelle. Étant donné l'état de la société iraquienne et de la région tout entière, il existe un grand nombre d'inconnues que personne ne peut prendre en compte avec exactitude dans ses calculs. Mais une chose est quasiment sûre : l'extrémisme profitera largement d'une aventure mal préparée en Iraq. L'idée que l'on puisse confier la gestion d'un pays arabe et islamique à un commandant militaire

étranger a un effet particulièrement déstabilisateur et ne fait qu'illustrer les illusions qui prévalent.

Si l'on considère tous ces éléments, il faut que tout soit mis en oeuvre pour satisfaire la demande unanime de la communauté internationale en faveur du désarmement de l'Iraq sans recourir à la force armée. Dans les circonstances actuelles, et face à l'imminence d'une guerre dévastatrice, il incombe avant tout aux dirigeants irakiens de coopérer pleinement et activement avec les inspecteurs en désarmement, en particulier sur le fond, comme les inspecteurs n'ont cessé de le demander. L'Iraq doit encore s'acquitter d'autres obligations, notamment celles de libérer les prisonniers de guerre et de ne plus offrir l'asile aux terroristes sur son territoire national.

De même, rien ne justifie, selon nous, le discours en faveur d'une guerre à tout prix. Nous partageons le point de vue selon lequel la résolution 1441 (2002) porte sur le désarmement et non sur les inspections. Mais nous considérons qu'alors que les chefs des inspecteurs font part de leur intention de poursuivre leur travail, il n'y a aucune raison de mettre un terme à ce processus et de nous lancer dans une action militaire dont les conséquences, aussi bien connues qu'inconnues, pourraient être catastrophiques. Nous considérons en outre que le renforcement du régime des inspections par des inspecteurs et du matériel supplémentaires ne saurait être rejeté sans autre forme de procès en faveur d'une guerre entreprise à la hâte. Nous appuyons donc pleinement les efforts des membres du Conseil ainsi que la proposition de la France à l'effet de renforcer le régime d'inspection.

Nous entendons de plus en plus dire que les Nations Unies doivent faire preuve de fermeté et de courage au risque de devenir une société sans prise avec la réalité où l'on se livre à des joutes oratoires. Nous sommes tout à fait d'accord avec la nécessité pour l'ONU d'être efficace puisqu'il s'agit de la seule Organisation universelle. Cependant, nous ne pouvons accepter que les priorités d'une seule puissance servent de critère pour mesurer l'efficacité ou la pertinence de notre Organisation. Nul besoin de rappeler que des dizaines de résolutions du Conseil de sécurité demandant explicitement que cesse l'occupation israélienne de terres arabes sont restées lettre morte, et ce, non pas depuis des semaines ou des années, mais depuis des décennies; nul besoin non plus de nommer ici la seule grande puissance qui a permis à Israël de

passer outre avec mépris à la volonté de la communauté internationale.

Il en va de même pour les armes de destruction massive – sur lesquelles le dossier n'est pas très clair. Le régime international régissant l'interdiction des armes de destruction massive a souffert considérablement de l'application de critères tendancieux et arbitraires, excusant et même encourageant les amis du jour à s'engager sur la voie de l'acquisition de ces armes. La fourniture de précurseurs chimiques et d'agents biologiques à l'Iraq dans les années 80, attestée par de nombreux documents et qui est à l'origine de la crise actuelle, fournit un exemple éhonté en la matière. Le fait de tolérer l'arsenal nucléaire d'Israël et d'empêcher que l'on accède aux demandes répétées de l'Assemblée générale et même du Conseil visant à établir une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient constitue un autre exemple tout à fait illustratif.

Dans ce contexte, il est nous est difficile d'accepter les arguments qui renvoient à l'efficacité de l'ONU ou les prétentions répétées de clarté morale.

Nous estimons que ce qui est en jeu aujourd'hui va bien au-delà du simple désarmement de l'Iraq. L'empressement guerrier manifesté dans les discours repose sur des bases concrètes; c'est aussi le cas de l'anxiété exagérée manifestée par la communauté internationale. Nous nous approchons de la phase dominante d'une tendance qui inclue des attaques préventives et le recours à des armes nucléaires tactiques contre des États non dotés d'armes nucléaires.

Vendredi dernier dans cette même salle et, le lendemain, dans les réactions qui se sont manifestées à travers le monde, nous avons pu voir des expressions très claires de préoccupation et d'inquiétude face à une tendance qui, volontairement ou non, porte atteinte non seulement au consensus international tendant à l'élimination des armes de destruction massive de l'Iraq, mais en fait à l'institution et aux normes mêmes qui ont permis de forger ce consensus et de maintenir la paix et la sécurité internationales en général.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait que le déséquilibre actuel des pouvoirs qui n'a pas toujours été de mise et les amitiés actuelles ne doivent encourager personne à se laisser aller à remettre en cause la crédibilité et l'autorité du Conseil de sécurité. Il est impératif que le Conseil de sécurité, en tant que

forum compétent d'un point de vue juridique auquel a été confié la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, reste au centre de la prise de décisions en ce qui concerne le règlement de la question iraquienne, et que tous les membres de la communauté internationale respectent véritablement la décision qu'il prendra.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Algérie, que j'invite à prendre la parole.

M. Benhemidi (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser mes brèves félicitations ainsi qu'avec votre prédécesseur l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière. Je voudrais également vous remercier d'avoir bien voulu accéder à la demande de la présidence du Mouvement des pays non alignés de tenir ce débat public sur une question qui ne cesse d'être au cœur des préoccupations de l'ensemble des membres de la communauté internationale depuis le précédent débat que nous avons eu au mois d'octobre 2002.

À l'instar du reste de la communauté internationale, l'Algérie a suivi avec une vive préoccupation les développements intervenus dans l'intervalle et ne peut donc que s'inquiéter des graves périls qui menacent la paix et la sécurité régionales et internationales.

C'est pourtant le lieu de souligner que, depuis l'acceptation par l'Iraq, le 16 septembre de l'année écoulée, du retour sans conditions sur son territoire des inspecteurs des Nations Unies, suivie en novembre de son acceptation inconditionnelle de la résolution 1441 (2002), jamais les conditions d'un règlement politique et diplomatique de ce qu'il convient d'appeler la crise iraquienne n'ont été autant réunies depuis plus d'une décennie et la perspective d'un désarmement pacifique de l'Iraq en matière d'armes de destruction massive n'a été autant à portée de main.

Cette évolution positive, en comparaison avec la période de défiance qu'ont traversé les relations entre l'Iraq et l'ONU ces quatre dernières années en particulier, nous la devons en premier lieu à la détermination de la communauté internationale à faire appliquer ses décisions et à la remarquable unité dont a fait preuve le Conseil de sécurité, qui en est l'émanation, lors du processus qui a abouti le 8 novembre 2002 à l'adoption à l'unanimité de la résolution 1441 (2002).

Mais il est tout aussi juste de dire que nous devons cette évolution positive à l'Iraq qui, en faisant preuve de réalisme, de sagesse et de responsabilité dans ses relations avec l'ONU, a su se mettre en symbiose avec les aspirations pacifiques de la communauté internationale et, en particulier, avec les efforts déployés en ce sens par le Secrétaire général de notre Organisation et par les dirigeants des pays membres de la Ligue des États arabes.

Depuis la reprise des inspections en Iraq, le 26 novembre 2002, il est loisible à la communauté internationale de mesurer le chemin parcouru sur la voie d'un règlement pacifique de la question épineuse du désarmement de l'Iraq en matière d'armes de destruction massive. La résolution 1441 (2002), en établissant un régime d'inspection renforcé, a donné à la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) les moyens de remplir leurs missions. À chacune des étapes prévues par l'échéancier adopté, l'efficacité du système mis en place s'est vérifiée.

Les rapports intermédiaires faits au Conseil de sécurité par M. Hans Blix et par M. Mohamed ElBaradei, le 27 janvier 2003, ont clairement mis en exergue la coopération des autorités irakiennes concernant la liberté de mouvement et d'action des équipes d'inspection qui constitue, il convient de le rappeler, l'une des exigences les plus fortes posées par la résolution 1441 (2002). Ces mêmes présentations ont eu, en outre, le mérite de rétablir les faits dans leur contexte en établissant que le désarmement de l'Iraq en matière d'armes de destruction massive avait atteint un degré substantiel, voire décisif, sous l'ancien régime d'inspection établi par les résolutions antérieures du Conseil qui sont partie intégrante de la résolution 1441 (2002).

La période d'interruption des inspections – entre 1998 et 2002 – est certes de nature à susciter des interrogations quant au devenir des stocks d'armes de destruction massive non détruits ou à la possible reprise de la production d'armes prohibées – mais les chefs des équipes d'inspection ont su exprimer avec objectivité et sobriété ces interrogations légitimes le 27 janvier.

Il nous paraît toutefois essentiel de voir que la dynamique créée par la reprise des inspections contribue chaque jour davantage à réduire les zones

d'ombre qui persistent sur l'existence d'armes de destruction massive en Iraq et à nous rapprocher d'une mise en oeuvre intégrale de la résolution 1441 (2002), qui est le moyen le plus sûr d'éloigner la perspective du recours à la force.

C'est ainsi que des États Membres ont pu faire usage des ressources offertes par la résolution 1441 (2002), notamment au paragraphe 10, mettant à la disposition de la Commission et de l'AIEA, outre des moyens matériels sophistiqués, une somme importante d'informations en leur possession, à l'instar de la présentation faite devant le Conseil par M. Colin Powell, le 5 février qui a mis en relief toute l'importance et la pertinence d'un renforcement des inspections et la nécessité pour l'Iraq de coopérer pleinement et promptement avec la COCOVINU et l'AIEA en vue de parvenir à son désarmement dans la paix.

La dynamique des inspections en est assurément sortie renforcée, comme en atteste la présentation des rapports du 14 février dernier de M. Blix et M. ElBaradei devant le Conseil de sécurité, qui ont fait état de progrès importants et d'une coopération plus grande de l'Iraq avec l'ONU sur les questions de fond qui est venue renforcer l'adoption par l'Iraq d'une législation interdisant la production d'armes de destruction massive, qui indique que ce pays a entrepris de se mettre en conformité avec la légalité internationale. Ceci étant, toutes propositions visant à améliorer l'efficacité des inspections, et à permettre aux inspecteurs de s'acquitter des missions qui leur ont été dévolues doivent faire l'objet de l'attention du Conseil.

En dépit de ces développements positifs, la menace d'un conflit armé continue, malheureusement, de planer sur la région et de susciter les plus grandes craintes quant aux conséquences extrêmement graves qu'un tel conflit engendrerait en Iraq même et dans les autres pays de la région.

L'Algérie, pour sa part, note avec espoir que depuis l'adoption de la résolution 1441 (2002), aucun élément de nature à justifier la mise en oeuvre des paragraphes ouvrant la voie au recours à la force n'est intervenu. Une opération militaire contre l'Iraq aurait un impact catastrophique sur le peuple irakien, soumis depuis 12 années à des sanctions – à bien des égards inhumaines –, sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, auxquelles le Conseil de sécurité a

réaffirmé son attachement dans la résolution 1441 (2002), et, bien entendu, aurait de graves conséquences sur le processus de paix au Moyen-Orient, déjà moribond, ainsi que sur le conflit israélo-arabe en tant que tel.

De ce point de vue, la communauté internationale attend du Conseil qu'il préserve son autorité et sa crédibilité – celles des Nations Unies – en sachant d'abord trouver en son sein les ressources qui lui permettront de rester maître du processus de règlement pacifique et politique de la crise iraquienne dans l'unité de ses membres, et ensuite, en oeuvrant à renforcer cette autorité et cette crédibilité mises à mal par l'irrédentisme israélien, en assumant ses responsabilités, toutes ses responsabilités, à l'égard du peuple palestinien, et en faisant preuve d'une égale détermination et d'une égale fermeté à l'égard de tous ceux qui foulent aux pieds ses résolutions et les rejettent.

Il est très important de souligner, à cet égard, que la décision prise par la communauté internationale de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, contenue au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, ne saurait être limitée à l'Iraq, mais concerne tout autant Israël, qui s'est arrogé le droit d'être la seule puissance nucléaire de la région, au mépris de la légalité internationale.

L'avenir du système de sécurité collective, patiemment élaboré, est tributaire de l'égalité de traitement de tous les membres de la communauté internationale, qui constitue pour nous, grandes et petites nations, la garantie que le droit prévaudra en toutes circonstances.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Almansoor (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais pour commencer vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. J'ai toute confiance dans votre capacité à diriger avec succès les débats du Conseil, grâce à votre expérience et à votre sagesse. Nous souhaiterions aussi féliciter votre prédécesseur, le Représentant permanent de la France, qui a dirigé avec tant de compétence le Conseil durant le mois dernier. Nous souhaiterions enfin remercier le Conseil d'avoir convoqué la présente séance publique

qui permet aux États Membres d'exprimer leurs préoccupations au sein de l'ONU.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour débattre de la situation en Iraq dans des circonstances difficiles. Nous nous félicitons de la présentation des rapports de M. Blix et M. ElBaradei, que nous avons entendus vendredi dernier. Ces rapports comportaient de nombreux points positifs concernant le désarmement de l'Iraq en matière d'armes de destruction massive et soulignaient l'importance de la poursuite des inspections, qui permettront de réduire la possibilité d'une guerre et de ses ravages dans la région. Nous souhaiterions remercier M. Blix et M. ElBaradei pour les grands efforts qu'ils déploient en vue de régler ce dossier très complexe.

Le Sommet arabe réuni à Beyrouth, en mars 2002, a souligné l'importance de la préservation de la paix et de la stabilité dans la région du Golfe. Il a aussi souligné l'importance de la création de conditions positives propices au développement de relations normales entre les pays de la région. À cet égard, nous soulignons l'importance que revêt pour l'Iraq la mise en oeuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à la situation entre l'Iraq et le Koweït, en particulier sur la question des prisonniers koweïtiens et des ressortissants de pays tiers portés disparus, ainsi que la coopération avec l'ONU en vue d'alléger les souffrances du peuple iraquien.

L'ONU a exprimé sa grave préoccupation face à la guerre et à son impact négatif sur l'Iraq, qui conduirait à des souffrances terribles. Nous ne pouvons donc pas passer sous silence la situation humanitaire en Iraq. Au bout du compte, ce sont les Iraquiens qui souffriront. Cela fait presque 10 ans, en réalité, qu'ils souffrent. Nous devrions prendre des mesures pour alléger leurs souffrances, et aider les Iraquiens à sortir de cette situation difficile. Le peuple iraquien a souffert le fléau de nombreuses guerres au cours des 10 dernières années. Les sanctions internationales ont exacerbé leurs souffrances.

Nous devons le souligner ici que c'est Israël, la partie qui possède un arsenal nucléaire mortel et destructeur, qui devrait rendre des comptes à la communauté internationale. Cette dernière a fermé les yeux sur les crimes perpétrés par Israël à l'encontre du peuple palestinien, alimentant ainsi la spirale de violence dans la région, qui résulte des politiques menées par l'actuel Gouvernement israélien, qui

continue d'occuper des territoires arabes et de commettre des crimes de guerre.

Nous demandons en conséquence l'application du paragraphe 14 de la résolution 687 (1991), qui appelle à l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive. La communauté internationale doit jouer le rôle qui lui a été confié par la Charte des Nations Unies, sans sélectivité ni application d'une politique de deux poids, deux mesures.

Nous avons suivi les inspections en Iraq. Il est clair pour nous que les tâches entreprises par la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont donné des résultats positifs. Ce qu'il faut à présent, c'est donner plus de temps aux inspections afin que les tâches en question puissent être menées à bien.

Le Gouvernement iraquien devrait coopérer plus activement en vue de régler ce dossier. Nous pensons que la résolution du Conseil de sécurité 1441 (2002), adoptée à l'unanimité, offre un cadre qui n'a pas encore été pleinement exploité. En tant que Membres de cette Organisation internationale, créée en vue de préserver les générations futures du fléau de la guerre, nous devrions nous attacher à la mise en oeuvre du droit international et au renforcement des droits de l'homme. Nous devrions également n'épargner aucun effort pour régler pacifiquement toutes les crises auxquelles nous sommes confrontés, afin de préserver les fondements de la paix et de la sécurité internationales.

La poursuite des inspections en Iraq, en laissant plus de temps aux inspecteurs pour s'acquitter de leur mandat, contribuera au désarmement de l'Iraq, ce qui est l'objectif que nous recherchons ensemble. Le désarmement de l'Iraq par des moyens pacifiques est notre objectif. Il existe une alternative à la guerre. Le recours à la force militaire doit être le dernier ressort. Le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales, ne devrait ménager aucun effort pour utiliser tous les moyens à sa disposition afin de désarmer pacifiquement l'Iraq et de lui enlever ses armes de destruction massive. L'Iraq devrait coopérer plus activement avec la communauté internationale et mettre en oeuvre toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Pour terminer, nous nous féliciterions de toute initiative ou proposition qui encouragerait le règlement pacifique de la question et soulignerait la nécessité de préserver l'unité, la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Nous espérons que les efforts du Conseil de sécurité et les autres efforts internationaux seront couronnés de succès dans la recherche d'une solution à la crise actuelle.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Jordanie, à qui je donne la parole.

Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini (Jordanie) (*parle en arabe*) : Notre Organisation a été fondée après la Seconde Guerre mondiale dans un effort visant à préserver les générations futures du fléau de la guerre par le maintien de la justice, le respect du droit international et la promotion des droits humains fondamentaux. En tant que telle, l'ONU s'est chargée de maintenir la paix et la sécurité internationales en prenant des mesures collectives en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réaliser, par des moyens pacifiques si possible, et conformément aux principes de la justice et du droit international, le règlement des différends internationaux susceptibles de mener à une rupture de la paix.

Étant donné la situation actuelle, qui menace d'épuiser les moyens pacifiques dans le règlement de la question iraquienne, le Gouvernement jordanien est d'avis que tous les États Membres des Nations Unies devraient oeuvrer ensemble pour parvenir à une solution, par tous les moyens pacifiques disponibles, et éviter toute mesure susceptible de mener à une rupture de la paix et d'aggraver davantage la situation au Moyen-Orient.

Cela même oblige le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités en vertu de la Charte, en particulier des paragraphes 1 et 2 de l'Article 24. Les autres Membres de l'Organisation ont confié au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité, et le Conseil doit donc recourir à tous les moyens possibles et raisonnables afin de régler la question iraquienne par la négociation et le dialogue. À cet égard, je voudrais réaffirmer la position du Gouvernement jordanien selon laquelle l'application des résolutions du Conseil de sécurité – toutes les résolutions sur le Moyen-Orient, qu'elles concernent l'Iraq ou les territoires

palestiniens occupés – est une obligation pour tous les États sans exception.

Le Gouvernement jordanien est d'avis qu'une issue pacifique à la crise actuelle exigerait que l'Iraq mette pleinement en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris celles portant sur les inspections, en particulier les résolutions 687 (1991), 1284 (1999) et 1441 (2002). La résolution 687 (1991) a institué le cadre régissant le processus d'inspection en Iraq et énoncé ses objectifs; la résolution 1284 (1999) a précisé, notamment, les obligations tant de l'Iraq que des inspecteurs pour ce qui est du règlement des questions de désarmement demeurées en suspens et de la création d'un système renforcé de contrôle et de vérification continus; et la résolution 1441 (2002) a octroyé aux inspecteurs des droits et des pouvoirs importants pour établir un système d'inspection solide, renforcé et efficace. Un tel système mettrait fin de façon pacifique aux programmes d'armements irakiens interdits, étant entendu que le processus bénéficie de bonnes conditions. Jusqu'ici, ce système a apporté la preuve d'une efficacité sans précédent. Il devrait être poursuivi et renforcé, si nécessaire, car son échec constituerait une menace à la paix et à la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité devrait alors se réunir pour examiner les raisons de cet échec et comment rétablir la paix et la sécurité internationales.

À cet égard, le Gouvernement jordanien voudrait réaffirmer que les résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'Iraq sont solidaires. Il manifeste en outre son appui à la poursuite du processus d'inspection et aux activités menées par M. Hans Blix, Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), et M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le Gouvernement jordanien invite également toutes les parties concernées à coopérer davantage, surtout le Gouvernement irakien, pour veiller à ce que les programmes d'armements irakiens interdits soient éliminés de façon pacifique. À cet égard, il se félicite de l'issue des récents pourparlers qui se sont tenus à Bagdad, notamment du fait que des vols de surveillance aient été autorisés sans condition, que des entretiens privés aient eu lieu avec des scientifiques irakiens et que l'Iraq se soit engagé sans condition à promulguer une loi interdisant la production et le stockage d'armements interdits.

La Jordanie exhorte le Gouvernement irakien à ne pas laisser passer l'occasion offerte et à prendre l'initiative en coopérant activement pour appliquer les résolutions pertinentes du Conseil. Cela préserverait l'Iraq, la région et ses populations du fléau de la guerre et des souffrances qui s'ensuivraient inéluctablement. Le Gouvernement jordanien espère que ceci permettrait de parvenir à une solution globale couvrant l'application de toutes les résolutions pertinentes du Conseil, y compris celles portant sur les prisonniers de guerre et les personnes disparues du Koweït et de pays tiers. Ceci aboutirait aussi à mettre fin aux souffrances prolongées du peuple irakien, lui permettant ainsi de vivre dans la prospérité et la dignité et assurerait les générations irakiennes futures de vivre dans la paix et la sécurité.

Les guerres qui ont affligé la région du Moyen-Orient au siècle dernier étaient et continuent d'être la cause principale de l'instabilité politique, économique et sociale dans la région. Elles ont eu également des répercussions négatives sur la paix et la sécurité internationales et ont contribué à l'émergence d'une crise économique majeure au niveau mondial. L'éclatement d'une nouvelle guerre aurait donc des conséquences graves, non seulement pour l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq, mais pour l'ensemble de la région. En outre, nous sommes particulièrement préoccupés par la crise humanitaire qui découlerait inévitablement de cette guerre – les morts, les blessés, le mouvement des réfugiés et le déplacement de millions de personnes. La Jordanie, en tant que l'un des voisins de l'Iraq, souhaiterait rappeler les conséquences humanitaires et économiques graves qu'elle continue de connaître, suite à la première guerre du Golfe.

C'est pourquoi le Gouvernement jordanien exhorte le Conseil de sécurité et toutes les parties directement concernées par la crise à exploiter toutes les options disponibles pour éviter la guerre, à contribuer à la stabilité et à la sécurité du Moyen-Orient; à respecter les droits des pays de la région et de leurs peuples; à ne pas s'écarter des dispositions de la Charte; et à agir dans le cadre de la légitimité internationale et du Conseil de sécurité.

Le Président (parle en anglais) : L'orateur suivant est le représentant de la Gambie, à qui je donne la parole.

M. Grey-Johnson (Gambie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'exprime en sa qualité de présidente du Groupe des États d'Afrique.

Je souhaiterais tout d'abord vous féliciter d'avoir convoqué la présente séance à la demande du Mouvement des pays non alignés, qui représentent une partie importante des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Vous le savez, Monsieur le Président, les États membres de l'Union africaine constituent un bloc important du Mouvement des pays non alignés, ce qui explique que la position de l'Union africaine sur les questions telles que celle qui nous intéresse pour l'heure soit reflétée largement dans les préoccupations manifestées par le Mouvement des pays non alignés. Nous espérons donc que les préoccupations exprimées aujourd'hui seront prises en compte lorsqu'il s'agira en dernier lieu pour le Conseil de prendre une décision sur la question brûlante de l'Iraq.

Le sujet de notre séance d'aujourd'hui occupe l'ensemble de la communauté internationale depuis fort longtemps maintenant et toutes les nations éprises de paix espèrent que la question pourra rapidement être réglée, de manière pacifique et pour le bien de tous. À la recherche de cet objectif, la communauté internationale a la responsabilité de s'assurer que le processus est géré de telle sorte qu'il n'a aucun effet négatif ou déstabilisant sur notre sécurité, nos économies, nos sociétés et nos systèmes politiques.

L'expérience nous a enseigné en Afrique que, lorsque les éléphants combattent, c'est nous, l'herbe, qui souffrons. Nous sommes pleinement convaincus que, tout comme nous avons subi le plus fort des conflagrations de la guerre froide, nous aurons également à faire face aux incidences de ce conflit si celui-ci n'est pas évité de manière appropriée et pacifique. Car, déjà, c'est sur nos terres et parmi nos populations innocentes que le terrorisme a pour une large part montré son visage horrible. Nous ne pouvons oublier les attaques terroristes de Nairobi, de Dar es-Salaam et de Mombasa qui ont fait tant de victimes et tant de dégâts. Nous sommes convaincus que nous serons à nouveau exposés à ces ravages si la question de l'Iraq n'est pas correctement gérée et suscite de nouvelles attaques terroristes contre les États Membres. Nos nations ne disposent pas de la sécurité, des capacités d'alerte précoce et de détection sophistiquées qui ont permis de prévenir de telles actions dans les pays développés. Nos systèmes ne sont pas suffisamment développés pour prévoir et déjouer les

attaques de ce genre. Nous ne sommes pas non plus équipés pour nous relever promptement de ces attaques terroristes.

On s'attend également à ce que le recours à la force comme moyen de régler cette crise ait inévitablement une incidence négative sur les économies déjà faibles de nos pays, à un moment où ne nous pouvons guère nous permettre une issue aussi malencontreuse. L'économie africaine montre déjà des signes de tension à la suite des incertitudes qui entourent ce conflit éventuel. Il est évident que la guerre sapera les efforts déjà déployés par les gouvernements africains pour lutter contre la pauvreté et prévenir les conflits sur ce continent.

Le fossé qui s'est fait jour entre les différentes forces en lice dans ce débat conduit beaucoup à penser que le « choc des civilisations » prophétisé est en train de se produire. Cependant, dans bien des régions du monde musulman, les gens de la rue considèrent qu'une guerre contre l'Iraq est une guerre que l'on mène contre l'islam. Il s'agit certes d'une perception erronée, mais qui ne reconforte guère. L'Afrique a l'une des plus fortes concentrations de musulmans au monde. Dans le Sahel seul, vivent plus d'une centaine de millions de musulmans. En arriver au point où un grand nombre de musulmans de nos communautés se sentent isolés et pris pour cible par la communauté internationale, c'est une éventualité que tous les gouvernements africains veulent sincèrement éviter.

L'Afrique ne souhaite pas la guerre. Dans la déclaration sur la crise iraquienne de l'Organe central du mécanisme de l'Union africaine pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, déclaration faite à Addis-Abeba le 3 février 2003, les gouvernements africains ont déclaré

« qu'une confrontation en Iraq constituerait un facteur déstabilisateur dans toute la région et aurait des conséquences graves, au plan économique et sécuritaire pour tous les pays du monde, en particulier pour ceux d'Afrique ».

En outre, l'Organe central a déclaré

« que l'intégrité territoriale de l'Iraq doit être respectée et que toutes les voies de recours diplomatiques devront être poursuivies par la communauté internationale pour amener le Gouvernement iraquien à se conformer pleinement aux dispositions de la résolution 1441

(2002) et, qu'en tout état de cause, toute nouvelle décision à ce sujet devra émaner du Conseil de sécurité de l'ONU après examen du rapport final du groupe d'inspecteurs ».

La position adoptée par les gouvernements africains sur cette question est parfaitement claire et tout à fait cohérente vis-à-vis des dispositions de la Charte des Nations Unies, dont l'Article 51 ne permet le recours à la force que dans le cas d'une « agression armée » et, même alors, que « jusqu'à ce le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales ». Nous sommes satisfaits de voir que le Conseil a déjà pris les mesures autorisant et envisageant la poursuite des inspections en Iraq.

Il y a quelques jours, le Conseil a été saisi des rapports de M. Blix et de M. ElBaradei relatifs à l'activité des inspecteurs en Iraq. La plupart des membres du Conseil ont convenu que les autorités irakiennes commençaient à coopérer et que l'on avait enregistré un certain progrès. Il s'agit d'une évolution de la situation qui nous encourage à attendre que, grâce à l'activité des inspecteurs, l'Iraq renonce de lui-même à toutes ses armes de destruction massive sans avoir à souffrir des conséquences d'une guerre.

Ma délégation prie instamment les autorités irakiennes de coopérer pleinement et sans condition avec le Conseil de sécurité et de respecter tous les critères qui lui ont été imposés, non seulement dans la résolution 1441 (2002), mais également dans les autres résolutions pertinentes du Conseil s'agissant de la situation entre l'Iraq et le Koweït. En particulier, nous demandons à l'Iraq de libérer les centaines de prisonniers koweïtiens et de permettre le retour des archives koweïtiennes qui doivent être rendues à ce pays.

Nombreuses sont les voix à s'être élevées pour appeler à davantage de patience et pour demander que les inspections ne soient ni interrompues ni précipitées. Nous prions le Conseil de les entendre et de céder à leur appel le plus raisonnable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : J'avais de nombreuses paroles aimables à vous adresser, Monsieur le Président, mais compte tenu de vos

instructions, j'éviterai de les prononcer. Quoiqu'il en soit, cela ne m'empêche pas de les penser.

Nous le savons tous, le 8 novembre 2002, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1441 (2002), qui offrait à l'Iraq une dernière chance de respecter ses obligations en matière de désarmement. Cette résolution est intervenue 11 ans et 7 mois après que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 687 (1991) exigeant de l'Iraq qu'il abandonne ses armes de destruction massive. Compte tenu du temps écoulé, nous espérons que la résolution 1441 (2002) constituerait effectivement la dernière mesure prise pour régler cette question. Étant donné que la résolution avait été adoptée à l'unanimité, nous espérons que le Gouvernement iraquien entendrait enfin le message qui lui était adressé. Mais, malheureusement, 11 ans et 10 mois après que le Conseil a demandé pour la première fois à l'Iraq de désarmer, Saddam Hussein n'a toujours pas entendu le message.

La résolution 1441 (2002) établit deux critères objectifs de son application : la fourniture par l'Iraq d'une déclaration complète relative à ses programmes d'armes de destruction massive, et une coopération inconditionnelle avec les inspecteurs en armements. Plus de trois mois plus tard, une application objective de ces critères oblige à conclure que l'Iraq n'a pas honoré ses obligations.

Le 7 décembre 2002, l'Iraq a fourni une déclaration manifestement incomplète. Comme l'ont noté la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), cette déclaration n'a fourni aucune information nouvelle ni répondu aux questions graves toujours en suspens, y compris celles relatives à la production de bacille du charbon, de VX et de gaz moutarde.

Le 27 janvier 2003, 60 jours environ après le début des inspections, ni la COCOVINU ni l'AIEA n'ont été en mesure de nous dire si l'Iraq coopérait activement. Des questions sérieuses concernant le VX et les milliers de litres d'agents chimiques et biologiques demeurent sans réponse.

Le 5 février 2003, le Secrétaire d'État américain Powell a fourni des preuves supplémentaires de la non-coopération iraquienne; et montré qu'en fait, il s'efforçait activement de miner le processus d'inspection. L'Australie a considéré les

renseignements fournis par le Secrétaire d'État Powell parfaitement convaincants. Si certains croient que ces informations prêtent à interprétation, c'est bien entendu leur droit. Mais étant donné la duplicité dont a fait montre Saddam Hussein jusqu'à présent, je ne suis pas sûr que nous devions lui accorder le bénéfice du doute.

Le 14 février, au terme de près de 80 jours d'inspection, la COCOVINU et l'AIEA ont de nouveau rendu compte de leurs activités au Conseil. Qu'avons-nous donc entendu? Nous avons entendu que l'Iraq tentait d'élargir la portée de ses systèmes de missiles au-delà des limites autorisées. Et que n'avons-nous pas entendu? Nous n'avons pas entendu que l'Iraq avait enfin décidé de coopérer immédiatement, activement et inconditionnellement avec les inspecteurs.

Il est évident qu'aux termes des critères énoncés dans la résolution 1441 (2002), l'Iraq est en violation patente de ses obligations. La question que nous devons nous poser aujourd'hui est la suivante : que va faire de cette information le Conseil de sécurité, en tant que principal instrument multilatéral dont le rôle est d'assurer la paix et la sécurité internationales? L'année dernière, le Conseil de sécurité a consacré huit semaines à la mise en place d'un solide régime d'inspection. La résolution 1441 (2002) fournit aux inspecteurs les outils dont ils ont besoin pour procéder à la vérification du désarmement iraquien – ils le font d'ailleurs, ce qui est bien leur tâche et non pas un jeu d'« attrape qui peut ».

Mais cela ne résout pas entièrement le problème. Une coopération iraquienne active demeure l'élément le plus essentiel pour y parvenir. Et cet élément fait toujours défaut. Dans les exemples que j'ai cités, dans toutes les déclarations de M. Blix et de M. ElBaradei, nous n'avons pas entendu que l'Iraq avait coopéré « immédiatement, inconditionnellement et activement » comme cela était exigé par la résolution 1441 (2002). Nous comprenons tous l'importance de ce membre de phrase. Je n'ai entendu personne dire ici que le fait de multiplier par deux le nombre d'inspecteurs, de leur donner plus de temps ou de leur attribuer des ressources additionnelles fonctionnerait en l'absence de toute coopération iraquienne. C'est la question sur laquelle le Conseil doit se concentrer aujourd'hui.

Oui, le Conseil de sécurité peut donner plus de temps à l'Iraq. Oui, nous pouvons patienter jusqu'au

mois de mars. Nous pouvons attendre trois mois de plus. Mais pensez-vous vraiment que le fait de donner plus de temps à l'Iraq l'obligera à coopérer? L'Iraq a-t-il vraiment besoin de trois mois supplémentaires pour prendre une décision qu'il pourrait prendre en moins de trois minutes?

L'Australie pense que le Conseil de sécurité ne peut pas se permettre d'attendre indéfiniment pour examiner cette question. Ou bien l'Iraq a coopéré, ou bien il n'a pas coopéré. Selon nous, le Conseil doit agir avec diligence et envisager une nouvelle résolution qui traiterait de manière décisive du non-respect iraquien de la résolution 1441 (2002). Il incombe au Conseil de sécurité d'asseoir son autorité. S'il ne le fait pas, il remettra non seulement en cause le désarmement de l'Iraq mais également les fondations sur lesquelles repose notre système actuel de sécurité collective.

La résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité a donné à l'Iraq une dernière occasion d'honorer ses obligations et a affirmé que les conséquences seraient très graves s'il ne coopérait pas. Le Conseil de sécurité est-il maintenant en train de dire qu'il convient de donner une autre chance à l'Iraq et que celui-ci ne doit plus craindre les sérieuses conséquences mentionnées précédemment? Quel message cette attitude envoie-t-il aux autres États disposés à faire un pied de nez au droit international et aux normes internationales?

Les retards et les divisions du Conseil de sécurité feront le jeu de l'Iraq. Nous ne saurions permettre à un tyran de se soustraire aux décisions du Conseil. Le Conseil de sécurité doit se montrer uni sur l'essentiel et ne pas se laisser détourner de son but. Il doit agir résolument pour garantir que 12 ans après, l'Iraq honore enfin ses obligations.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste et le représentant de la Turquie. Je lui donne la parole.

M. Pamir (Turquie) (*parle en anglais*) : Depuis que la question iraquienne a atteint l'étape actuelle, la Turquie a toujours appuyé les principes qui continuent de régir la relation qu'elle a nouée il y a 80 ans avec son voisin du Sud. De même, la Turquie a activement appuyé les multiples tentatives visant à régler la crise iraquienne de manière pacifique et nous avons toujours été à l'avant garde des initiatives régionales prises à cet égard. Plus récemment, la Déclaration d'Istanbul, signée par les pays de la région, a appelé la direction iraquienne à s'engager sincèrement et irréversiblement

vers une prise en charge de ses responsabilités s'agissant de restaurer la stabilité dans la région.

Dans le même temps, mon Gouvernement a fait connaître aux autorités israéliennes notre évaluation pessimiste s'agissant de la situation actuelle et cela à tous les niveaux. Nous leur avons dit que la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité ne pouvait pas être interprétée autrement que comme un signe non ambigu de ce qui figure dans le document.

Nous avons donc tenté de renforcer non pas le ton mais la teneur de ce message pour faire comprendre à l'Iraq qu'il s'agissait bien d'un dernier avertissement; et qu'il appartenait aux dirigeants irakiens de faire le maximum pour aider les inspecteurs des Nations Unies à exonérer une fois pour toutes l'Iraq de l'accusation de continuer à produire des armes de destruction massive et de dissimuler tout ce qu'il pourrait avoir dans cette catégorie, en particulier des agents biologiques et chimiques qui manquent à l'appel.

Nous continuons aujourd'hui de tendre vers le même but, c'est à dire vers une solution pacifique. Nous souhaitons une solution qui n'implique pas d'intervention militaire, tout en donnant au monde l'assurance que les dangers évoqués dans la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité ne risquent pas de se concrétiser. Dans cet esprit, la Déclaration du Sommet de l'Union européenne présentée hier doit être considérée comme la dernière initiative importante allant dans ce sens.

Il se trouve que je parle au nom d'un autre vieux pays, fondé en 1071, cinq ans précisément après que les Français aient, selon M. Straw, fondé la Grande-Bretagne en 1066. Ce vieux pays a des raisons légitimes de s'inquiéter car, avec les Iraquiens et les autres pays voisins, c'est la Turquie qui subit les répercussions de l'instabilité au sud de son territoire. Nous ne pouvons pas observer dans l'indifférence ce qui se passe dans cette ancienne partie du monde.

En 1991, par exemple, alors que près de 500 000 réfugiés désespérés sont entrés sur le territoire turc, de nombreux vieux pays européens ont rechigné à accepter plus de 20 à 90 réfugiés, hommes, femmes et enfants. Tout au long des années 90, Thomas Friedman et d'autres commentateurs ont dit et écrit que les tribus amazoniennes qui regardaient les chaînes satellites exigeaient des sommes comparables aux prix de New York pour une once d'or. De nombreux articles, écrits tant par des chercheurs que par des amateurs, ont

chanté les louanges de la mondialisation et ses effets positifs de par le monde. Et tout au long de cette décennie, pour la première fois en un millénaire, mon pays n'a pas pu commercer avec la région située au sud de son territoire à cause des sanctions imposées à l'Iraq. Au lieu de cela, nous avons dû combattre, et avons perdu des dizaines de milliers de nos jeunes gens, qui avaient devant eux un avenir prometteur, pour endiguer, puis finalement éradiquer, le terrorisme le plus ignoble. Le temps a mis en lumière la vérité.

Aujourd'hui, les discours guerriers affaiblissent encore plus notre économie déjà fragile. Quelles que soient les promesses de richesse ou les multiples perspectives d'avenir que mon pays possède en abondance et que le peuple turc représente, les investisseurs étrangers gardent leurs distances du fait des multiples incertitudes qui pèsent sur la région.

Il est évident que le peuple turc a des raisons légitimes de désirer ardemment une solution à cette crise – et, de surcroît, une solution pacifique. Mais encore aujourd'hui, en dépit de tout ce que j'ai dit, certaines personnes affirment que la Turquie a des arrières-pensées en ce qui concerne l'Iraq. Je tiens à leur rappeler le proverbe turc qui met en garde contre les pêcheurs qui préfèrent les eaux troubles. Je suis sûr qu'il existe des proverbes équivalents dans d'autres langues pour mettre en garde contre ceux qui ne veulent pas que l'on voie ce qu'ils tentent en fait d'obtenir.

La Turquie n'a d'autre intention que de réaffirmer l'intégrité territoriale et l'unité politique de l'Iraq et de défendre les droits de tous ses habitants – arabes, kurdes, turkmènes, assyriens, chaldéens ou autres – à vivre en sécurité, en paix avec le monde et eux-mêmes en tant que citoyens d'un pays jouissant collectivement de ses richesses.

Nous continuons d'espérer que le Conseil restera l'agent déterminant face à cette crise. L'Iraq doit s'acquitter pleinement de ses obligations en matière de désarmement. Il convient de poursuivre la pression internationale exercée à cet égard. Les autorités irakiennes devraient être conscientes que le temps presse. De manière plus importante, il importe de se rendre compte que des efforts diplomatiques intensifs, appuyés par une position de force crédible, semblent être, notamment dans le cas présent, la meilleure manière de réaliser des progrès. Après tout, le désarmement immédiat, inconditionnel et complet de

l'Iraq demeure une préoccupation importante en matière de paix et de sécurité internationales depuis 1991.

À cet égard, nous tenons à féliciter M. Blix et M. ElBaradei pour leurs travaux et à saluer leurs efforts pour assurer le désarmement pacifique de l'Iraq. Nous avons pleinement confiance en leur objectivité et leur professionnalisme. Nous espérons que les récentes initiatives prises par le Gouvernement iraquien – en utilisant notamment les vols de surveillance, en encourageant les entretiens privés sans accompagnement, en Iraq ou à l'extérieur du pays, et la fourniture de documents supplémentaires sur les questions de désarmement – contribueront à réaliser des progrès substantiels aux fins d'assurer une coopération attendue de longue date et plus active de la part de l'Iraq.

Avant de terminer, je voudrais souligner deux points très importants pour nous.

Le premier point concerne le sort de la population iraquienne. La population turque a des liens historiques et culturels étroits, en même temps que des attaches humaines fortes, avec les Iraquiens. Nous connaissons leur situation difficile et les conditions humanitaires particulièrement éprouvantes auxquelles les ont réduits des sanctions économiques sévères, conjuguées à l'exploitation excessive de leurs ressources, qui n'a pas cessé depuis des années. La population turque sait très bien que les Iraquiens continueront d'être leurs voisins, l'an prochain, l'année d'après et pour toujours.

Deuxièmement, la Turquie attache la plus haute importance à l'unité et à la cohésion du Conseil. Dans le couloir qui mène au Conseil, on peut voir une réplique de l'Accord de Kadesh, transcrit en caractères cunéiformes sur une pierre monumentale. Il s'agit d'un cadeau de la Turquie à l'ONU, un cadeau provenant du sol turc, qui a vu naître et grandir bien des empires, des Hittites aux Ottomans. L'original de cette pierre monumentale de l'Accord de Kadesh se trouve en Turquie. Signé entre les Égyptiens et les Hittites en 1270 avant Jésus-Christ – il y a quelque 3 300 ans – il est le témoin du premier accord jamais signé entre deux États.

Le Conseil de sécurité étant le seul outil dont l'humanité ait réussi à se doter après plus de trois millénaires de diplomatie, il appartient à ses membres de faire prévaloir la sagesse collective. Combler tous les hiatus qui peuvent encore exister en leur sein

permettra de maintenir l'unité et la légitimité de cet organe tout en en prouvant la pertinence dans ces moments critiques.

Pour l'Iraq, l'heure de vérité est arrivée. En cette heure décisive, l'Iraq doit agir avec conviction et de façon qui convainque.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant du Brésil.

M. Moura (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil suit avec préoccupation et appréhension l'évolution de la situation concernant l'Iraq, bien conscient des répercussions qu'elle peut avoir sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les incidences de la situation actuelle et le risque de guerre qu'elle comporte sont déjà ressentis dans le monde entier, avec l'incertitude croissante, les divisions politiques et l'agitation des marchés. Il ne fait pas de doute qu'un conflit armé entraînerait d'importants coûts humains, politiques et économiques. Les grandes manifestations antiguerre que nous avons vues au cours du week-end dans de nombreux pays, dont le mien, montrent clairement que des parties considérables de l'opinion de ces pays ne voient pas sans malaise ni sans doutes – c'est le moins qu'on puisse dire – une telle évolution.

Nous avons pris note des vues déjà exprimées par les membres du Conseil. Nous pensons que la tenue d'un débat ouvert dans le sillage des exposés présentés le 14 février par M. Hans Blix et M. Mohamed ElBaradei offre au reste de la communauté internationale l'occasion précieuse d'exprimer son point de vue sur une question qui nous touche tous.

Les exposés des inspecteurs en chef sont l'évaluation la plus récente, la plus instructive et la plus impartiale qui ait été faite de la mise en oeuvre de la résolution 1441 (2002). Ce rapport sur leurs travaux montre les progrès enregistrés jusqu'à présent, les difficultés rencontrées et la nécessité d'une coopération immédiate, active et sans conditions des autorités irakiennes avec la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Le Brésil n'a eu de cesse d'appeler l'Iraq à appliquer intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et notamment la résolution 1441 (2002), afin de permettre l'élimination complète de

toutes les armes de destruction massive et des autres armes prohibées et il appuie la poursuite des efforts pacifiques menés à ces fins dans le cadre de l'Organisation. La résolution 1441 (2002) offre un cadre dont les possibilités doivent être explorées au maximum. Cela comprend à l'évidence une coopération complète, active et sans conditions des autorités irakiennes avec les inspecteurs, une plus grande efficacité du régime d'inspection et la mise sur pied de mécanismes de vérification et de suivi tels que ceux qui sont prévus dans la résolution 1284 (1999). Des propositions ont été faites à cet égard par des membres du Conseil, notamment la France, la Russie et l'Allemagne. Nous appuyons les objectifs fixés dans le cadre de ces initiatives. Une solution pacifique de cette crise est possible. Puisqu'il reste encore un espoir de paix, nous devons tout faire pour y aboutir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant du Viet Nam.

M. Ngo Duc Thang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Le Viet Nam a suivi avec une vive préoccupation les derniers événements survenus autour de la situation concernant l'Iraq, qui donnent à penser que la guerre est devenue inévitable. Dans ces conditions, nous nous félicitons de la convocation de la présente séance publique, qui permet à tous les États Membres d'exprimer leurs positions sur cette question capitale dont est saisi le Conseil de sécurité, une question potentiellement lourde de conséquences pour notre Organisation et sa capacité de promouvoir l'avènement de la paix et de la sécurité.

Nous aimerions saisir cette occasion pour exprimer notre position, à savoir que tous les moyens pacifiques doivent être épuisés pour trouver à la question irakienne une solution politique conforme à la Charte des Nations Unies et au droit international. Le Viet Nam est convaincu que la guerre n'est pas inévitable et qu'il existe encore une chance de règlement pacifique de la question, fondé sur le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq et sur la préservation de l'autorité et de la crédibilité de la Charte des Nations Unies et du droit international. Nous préconisons une solution pacifique plutôt qu'une opération militaire parce que nous comprenons les conséquences que peut avoir une guerre, pour les citoyens ordinaires des parties concernées, notamment en souffrances humaines sans nom et en destructions, ainsi que les répercussions

multiples qu'elle aurait sur la région et sur le monde entier.

Les rapports que nous ont faits les chefs des deux équipes d'inspection de l'ONU, M. Hans Blix et M. Mohamed ElBaradei, lors de la séance d'information du Conseil de sécurité du 14 février dernier, ont clarifié un certain nombre de questions soulevées lors de la dernière séance consacrée à l'Iraq. Nous avons également appris que le Gouvernement irakien avait fait preuve de sa volonté de coopérer avec les inspecteurs sur un certain nombre de points, comme la fourniture de documents supplémentaires sur les questions en suspens, l'acceptation des vols de reconnaissance sur son territoire et l'autorisation des entretiens sans témoins avec les chercheurs irakiens. En outre, les deux inspecteurs ont dit n'avoir trouvé aucune preuve tendant à indiquer que l'Iraq posséderait et chercherait à dissimuler des armes de destruction massive ou des armes chimiques interdites.

Nous partageons les vues d'un grand nombre d'autres délégations, à savoir que les inspections ayant réellement progressé et n'étant pas encore achevées, il convient de poursuivre les inspections, de faire confiance aux inspecteurs et de leur apporter toute l'aide possible pour leur permettre de mener à bien leur travail.

Ma délégation est particulièrement préoccupée par les conséquences humanitaires désastreuses d'un éventuel conflit militaire pour la population civile irakienne, qui a déjà énormément souffert des sanctions qui lui sont actuellement imposées. D'après le bilan fait par M. Kenzo Oshima, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, lors de son exposé du 13 février 2003, dans l'une des hypothèses de guerre éventuelle les moins pessimistes, le nombre de personnes pouvant avoir besoin d'aide alimentaire dès le début du conflit pourrait atteindre 10 millions, et la proportion de la population irakienne susceptible de manquer d'eau potable pourrait s'élever à la moitié de la population. Les populations déplacées pourraient atteindre 2 millions de personnes, et les réfugiés et demandeurs d'asile 600 000 à 1,45 million.

Un autre aspect a également été porté à notre attention, c'est celui des répercussions négatives qu'un conflit armé aurait sur la situation déjà très instable au Moyen-Orient. Une action militaire compliquerait les problèmes que connaît déjà la région. Nous craignons également que cela n'affecte l'économie mondiale

alors que de nombreux pays, à l'heure actuelle, s'efforcent de surmonter la récession.

En tenant compte de tous ces aspects, nous sommes convaincus que, pour le moment, c'est le dialogue constructif entre les parties concernées et la poursuite du travail des inspecteurs de l'ONU qui constituent les moyens les plus efficaces de parvenir à un règlement pacifique de la question iraquienne.

Je voudrais terminer ma déclaration en disant que nous sommes persuadés que les membres du Conseil de sécurité tiendront compte de toutes les opinions qui ont été exprimées au cours de cette séance, qu'ils rempliront leurs responsabilités de façon objective et faciliteront un règlement pacifique qui bénéficie de l'appui total de la très grande majorité des peuples et pays du monde, de telle sorte que le Conseil puisse s'acquitter de sa tâche importante, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Pérou, auquel je donne la parole.

M. de Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Gouvernement péruvien donne son adhésion au principe juridique selon lequel le Gouvernement iraquien doit pleinement respecter toutes les obligations qui lui sont faites en matière de désarmement, y compris l'élimination complète de ses armes de destruction massive, conformément aux dispositions de la résolution 1441 (2002) et aux autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le droit international impose également à l'Iraq l'obligation de coopérer avec les inspecteurs de l'ONU de façon immédiate, active et inconditionnelle, comme l'a déclaré le Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), M. Hans Blix, dans son rapport du vendredi 14 février.

Malheureusement, nous constatons encore un manque de coopération manifeste de la part de l'Iraq. Le Gouvernement iraquien doit comprendre une fois pour toutes que la seule possibilité qui lui reste de normaliser ses rapports avec la communauté internationale est de procéder à un désarmement immédiat et de s'acquitter sans condition des obligations qui lui sont faites par les résolutions du Conseil de sécurité. Seules de telles initiatives pourraient être considérées par la communauté internationale comme des garanties vérifiables que

l'Iraq ne possède pas de programme ni d'armes de destruction massive. C'est seulement dans ces conditions que l'on pourra éviter que soient sapées l'autorité et la légitimité de l'Organisation des Nations Unies.

Le Gouvernement péruvien est persuadé que les conflits et les menaces à la paix et à la sécurité internationales – comme l'a récemment déclaré le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan – doivent être réglés en application des principes et des mécanismes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Cela veut dire que l'emploi à la force, comme l'a également déclaré le Secrétaire général, doit être considéré comme le dernier recours envisageable. Il convient également de rappeler qu'il s'agit là néanmoins, conformément à ce que stipule la Charte des Nations Unies, d'un recours légitime pour garantir la paix et la sécurité internationales.

Les événements actuels mettent à l'épreuve le système de sécurité de l'ONU. Mais ces événements découlent de la violation par le Gouvernement iraquien des principes essentiels de la Charte des Nations Unies, lorsque celui-ci a lancé une agression contre le Koweït et, plus récemment, lorsqu'il s'est refusé systématiquement à mettre en oeuvre les mesures de désarmement total de ses armes de destruction massive, qui avaient été exigées par le Conseil de sécurité. Alors que plus d'une décennie s'est écoulée, le problème n'a toujours pas été réglé, ce qui remet en cause l'efficacité du système de sécurité collective de l'Organisation.

Nous pouvons dire que, dans la situation actuelle, l'ONU et le système de sécurité internationale sont durement mis à l'épreuve.

Le Pérou est d'avis que la crise doit se régler dans le cadre normatif de l'ONU et tout particulièrement dans le contexte des décisions qui ont été adoptées par le Conseil de sécurité. Pour notre pays, la priorité est d'épuiser toutes les possibilités de régler la question de façon pacifique. Mais, pour cela, il faut un désarmement immédiat, unilatéral et total de la part du Gouvernement iraquien, conformément aux dispositions et aux termes de la résolution 1441 (2002).

Le Gouvernement péruvien est bien conscient de la complexité de la tâche de vérification qui incombe aux inspecteurs et de la difficulté d'obtenir des résultats sans équivoque au cours de leurs activités. Mais, en même temps, on peut inférer de leurs rapports que le mandat de désarmement complet et total des

armes de destruction massive, fixé par le Conseil, n'a pas été pleinement respecté.

Dans ce contexte, mon gouvernement fait sienne l'exigence d'une application intégrale de la résolution 1441 (2002) dans un délai déterminé. On ne peut pas et on ne doit pas utiliser le temps pour vider de leur teneur ou de leur effet utile les résolutions du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon, auquel je donne la parole.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la réunion d'aujourd'hui. Je voudrais également remercier M. Hans Blix et M. Mohamed ElBaradei des rapports qu'ils ont présentés au Conseil vendredi dernier.

La question des armes de destruction massive de l'Iraq constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est une question qui préoccupe très vivement non seulement certains pays spécifiques mais également l'ensemble de la communauté internationale. Cela tient au fait que dans le passé, l'Iraq a eu effectivement recours à des armes chimiques et qu'au cours des 12 dernières années, il a contesté l'autorité et la crédibilité de l'ONU en continuant de ne pas tenir compte des obligations qui lui ont été imposées par de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité.

Aux fins de régler cette question de façon pacifique, le Japon a entrepris ses propres efforts diplomatiques, notamment en exhortant l'Iraq à dissiper activement tous les soupçons, à respecter les résolutions pertinentes du Conseil et abandonner ses armes de destruction massive.

Si la résolution 1441 (2002), adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité, affirmait que l'Iraq était en violation patente des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment de la résolution 687 (1991) par laquelle ce pays s'engageait à éliminer ses armes de destruction massive, elle fournissait également à l'Iraq une dernière occasion de s'acquitter de ses obligations.

Le Japon espère, à l'instar de tous les pays, que ce problème sera résolu par des moyens pacifiques. Il importe toutefois de souligner que cela dépendra de l'attitude de l'Iraq. Considérant les délibérations du

Conseil de sécurité qui ont eu lieu jusqu'ici, les renseignements fournis par le Secrétaire d'État américain Powell le 5 février et les rapports présentés par les inspecteurs en désarmement le 14 février, on ne peut s'empêcher de conclure que la déclaration soumise par l'Iraq en réponse à la résolution 1441 (2002) n'était ni complète, ni exacte, et que l'Iraq ne coopère pas pleinement et activement aux inspections qui ont repris. À notre connaissance, seul l'Iraq – et aucun autre État Membre – a exprimé devant le Conseil de sécurité l'opinion que sa coopération était pleine et active.

Nous sommes conscients que, dans plusieurs pays du monde, il existe une forte opposition à la guerre. Nous partageons le désir de résoudre cette question pacifiquement. Cependant, il convient de souligner que la clef du problème réside dans un revirement total de l'Iraq, qui doit coopérer de façon immédiate, active et inconditionnelle pour éliminer ses armes de destruction massive, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Dans son rapport au Conseil de sécurité du 14 février, M. Blix a réaffirmé que, jusqu'à présent, la réponse de l'Iraq n'était pas satisfaisante. Par conséquent, même si les inspections devaient être poursuivies et renforcées, il est peu probable qu'elles déboucheront sur l'élimination des armes de destruction massive irakiennes, sauf si l'Iraq changeait radicalement d'attitude en ne se contentant plus d'une coopération passive. Il y a vraiment lieu de douter que la poursuite des inspections ait un effet.

À notre avis, il est désormais capital que la communauté internationale reste unie et qu'elle continue d'exercer une forte pression sur l'Iraq. Si le Conseil de sécurité ne parvient pas à agir dans l'unité, non seulement la crédibilité de l'ONU s'en trouvera compromise, mais en outre l'Iraq ne recevra pas le bon message. Cela conduira aussi à la menace permanente, dans le monde entier, des armes de destruction massive, qui sème la terreur.

Le Gouvernement japonais attache une grande importance à la coopération internationale. Constatant que l'Iraq ne coopère pas et ne s'acquitte pas pleinement de ses obligations, nous jugeons souhaitable que le Conseil de sécurité adopte une nouvelle résolution qui illustre clairement la détermination de la communauté internationale. Le Conseil devrait s'employer à adopter une telle résolution. Cela fait 12 longues années que des efforts diplomatiques sont déployés; il reste maintenant très

peu de temps à l'Iraq. Le Japon espère sincèrement que le Conseil de sécurité restera uni et qu'il prendra des mesures concrètes en vue d'assumer sa responsabilité de préserver la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Nouvelle-Zélande, à qui je donne la parole.

M. MacKay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande salue la tenue du débat ouvert. Le Conseil de sécurité s'occupe de questions vitales pour nous tous.

La dernière fois que les pays non membres du Conseil de sécurité ont eu l'occasion d'aborder ces questions dans un débat, c'était le 16 octobre 2002, il y a quatre mois. Depuis, conformément à la résolution 1441 (2002), les inspecteurs de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sont retournés en Iraq. Le Conseil a entendu leurs rapports le 27 janvier, puis le 14 février.

Le premier rapport indique que, si l'Iraq a coopéré sur les questions de procédure, sa coopération a été insuffisante en ce qui concerne le fond. Les responsables de la COCOVINU et de l'AIEA sont retournés à Bagdad pour faire bien comprendre aux dirigeants que ce n'est qu'en respectant pleinement les obligations de l'ONU, c'est-à-dire en désarmant et en en offrant la preuve, que le pays échappera aux graves conséquences dont fait mention la résolution 1441 (2002). Le rapport de vendredi dernier montre que l'Iraq s'est mis en devoir, du moins jusqu'à un certain point, de satisfaire certaines demandes des inspecteurs. Cependant, il lui faut encore apporter des réponses aux graves questions qui concernent les matériels utilisés dans la fabrication des armes de destruction massive, questions qui étaient déjà en suspens en 1998, au moment du départ des inspecteurs de la Commission spéciale.

Le Gouvernement néo-zélandais prie instamment l'Iraq de fournir sans délai les informations et la coopération qui lui sont demandées afin de prévenir la catastrophe qui frappera son peuple en cas de guerre. Le Gouvernement néo-zélandais reconnaît que le Conseil de sécurité doit pouvoir autoriser l'usage de la force en dernier recours aux fins de l'application de sa résolution. Cependant, nous ne pensons pas qu'une telle solution soit pour le moment justifiée. Les

rapports des inspecteurs donnent tout lieu de croire que leurs activités s'avèrent utiles à la poursuite des objectifs de l'ONU, tels qu'énoncés dans différentes résolutions; tant qu'il en sera ainsi, il conviendra de les maintenir.

Le Gouvernement néo-zélandais préfère très nettement une solution diplomatique à cette crise. Nous attachons une très grande valeur au processus des inspections et du désarmement. Nous pensons qu'il doit suivre son cours. Nous ne sommes pas favorables à une action militaire contre l'Iraq sans mandat du Conseil de sécurité et nous estimons qu'il ne serait pas justifié de la part du Conseil de sécurité de donner ce mandat à l'heure actuelle. Notre position est fondée sur notre ferme attachement au multilatéralisme, au droit international, et sur notre respect de l'autorité du Conseil de sécurité. Nous respecterons les décisions du Conseil mais nous le prions instamment de veiller, pour l'heure, à ce que tous les moyens diplomatiques disponibles soient utilisés en vue de désarmer l'Iraq, conformément aux résolutions qu'il a adoptées.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Ligue des États arabes.

M. Mahmasani (Ligue des États arabes) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais m'associer aux délégations qui m'ont précédé en vous félicitant, Monsieur le Président, et en remerciant votre prédécesseur, l'Ambassadeur de France, ainsi que M. Blix et M. ElBaradei.

Lors du Sommet arabe qui s'est tenu à Beyrouth en mars dernier, une résolution rejetant catégoriquement toute attaque contre l'Iraq et toute menace à la paix et à la sécurité d'un État arabe a été adoptée. Il a été considéré qu'une telle attaque mettrait en péril la sécurité arabe collective. Cette résolution saluait également l'engagement iraquien de respecter l'indépendance, la souveraineté et la sécurité de l'État du Koweït, et elle priait instamment l'Iraq de coopérer en vue de trouver rapidement une solution à la question des prisonniers de guerre et des détenus, conformément aux résolutions pertinentes de la légitimité internationale.

Les rapports de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui ont été présentés le 14 février par M. Blix et M. ElBaradei ont confirmé qu'un certain nombre de progrès ont été enregistrés

dans le processus des inspections. Ils ont également confirmé la coopération iraquienne, ce qui nous conduit à souligner combien il est nécessaire d'appliquer et de poursuivre ce type d'activité jusqu'à ce que nous puissions clore le dossier iraquien et lever le régime de sanctions imposé au pays, conformément au paragraphe 22 de la résolution 687 (1991).

Dans son rapport, M. Blix a indiqué :

(l'orateur poursuit en anglais)

« La situation s'est améliorée... » (S/PV.4707, p. 2)

« Toutes les inspections ont été effectuées sans préavis, et l'accès a presque toujours été très rapide. » (*ibid.*)

« Jusqu'ici, la COCOVINU n'a pas découvert ces armes [de destruction massive]. » (*ibid.*, p. 3)

(l'orateur reprend en arabe)

Les conclusions auxquelles M. ElBaradei parvient dans son rapport comprennent notamment ce qui suit :

(l'orateur poursuit en anglais)

« À ce jour, nous n'avons aucune preuve d'activités nucléaires ou connexes interdites en Iraq. » (S/PV.4707, p. 9)

(l'orateur reprend en arabe)

D'après les conclusions des inspecteurs, qui sont la seule autorité habilitée à mener la vérification et à présenter des preuves au Conseil de sécurité, rien ne justifie d'engager une guerre contre l'Iraq. Aussi posons-nous la question : Pourquoi une guerre? Quel danger imminent et quelles menaces soudaines la justifient?

Les inspecteurs poursuivent leurs inspections dans tout l'Iraq. Le Conseil de sécurité a les yeux braqués sur l'Iraq. Des satellites et des avions de reconnaissance scrutent le ciel de l'Iraq. Où est donc le danger posé par l'Iraq? Un danger si fort qu'il justifie que l'on engage une guerre dans les semaines qui viennent? Le fait que l'on insiste pour faire la guerre à l'Iraq alors même que les inspecteurs s'efforcent de vérifier que le pays n'a plus d'armes de destruction massive nous amène à nous demander si la guerre a vraiment pour objet de retirer à l'Iraq ses armes de

destruction massive ou bien si elle poursuit d'autres objectifs.

Les pays du Moyen-Orient, à l'exception d'Israël bien sûr, appellent à mettre fin aux préparatifs de guerre contre l'Iraq. Les sondages effectués partout dans le monde indiquent que tous les peuples rejettent la guerre. Soixante dix sept pour cent des Anglais refusent la guerre et 59 % des Américains demandent que l'on accorde davantage de temps aux inspecteurs. De Sydney à New York, des millions de personnes ont manifesté contre la guerre imminente en Iraq.

La menace imminente qui pèse sur la paix et la stabilité de la nation arabe tient au fait qu'Israël dispose d'un arsenal d'armes nucléaires, biologiques et chimiques ainsi que de vecteurs de ces armes. Israël continue d'occuper des territoires arabes et mène une politique de destruction à l'encontre du peuple palestinien. Depuis 22 ans, Israël refuse de mettre en oeuvre la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, qui demande à Israël de placer ses installations et ses programmes nucléaires sous le régime des garanties de l'AIEA. Depuis 12 ans, Israël rejette la mise en oeuvre du paragraphe 14 de la résolution 687 (1991), qui demande la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive. Pourquoi tolérons-nous l'attitude d'Israël et pourquoi n'envoie-t-on pas d'équipe d'inspection en Israël pour y éliminer les armes de destruction massive? Pourquoi, dites-moi, applique-t-on deux poids, deux mesures?

Étant donné la menace de guerre qui pèse sur la région, le Conseil des ministres des affaires étrangères de la Ligue des États arabes s'est réuni au Caire, le 16 février, et a confirmé le rejet par les pays arabes de tout acte d'agression ou de toute menace contre la paix et la sécurité d'une nation arabe, quelle qu'elle soit. Ils ont également estimé que toute menace de ce type constituerait une menace contre la sécurité de toutes les populations arabes. Le Conseil des ministres des affaires étrangères a également rejeté tout plan politique ou tout programme qui chercherait à imposer des changements à la région, à s'ingérer dans ses affaires intérieures ou à aller à l'encontre des intérêts légitimes des peuples de la région.

Nous espérons que la fin de la guerre froide à la fin du siècle dernier ne marquera pas le début de guerres chaudes au XXI^e siècle, à commencer par une guerre en Iraq. Le recours à la force marquerait l'échec du Conseil de sécurité et l'effondrement du système

international actuel, et constituerait un défi lancé à la Charte des Nations Unies, qui, seule, permet d'assurer la protection des pays, en particulier des pays faibles, et de préserver la paix et la sécurité internationales.

Afin de préserver la paix dans la région arabe et partout dans le monde, nous appelons tout un chacun à refuser d'avoir recours à la guerre et à donner aux inspecteurs suffisamment de temps pour parvenir à un règlement pacifique de la question iraquienne. La déclaration adoptée par le sommet de l'Union européenne à Bruxelles a dit notamment :

(l'orateur poursuit en anglais)

« L'objectif de l'Union européenne en ce qui concerne l'Iraq reste le désarmement intégral et réel ... Nous voulons parvenir à cet objectif de manière pacifique. Il est évident que c'est là ce que veulent les peuples d'Europe. »

Il est maintenant évident que c'est là la volonté des populations du monde entier. Nous ne devons pas les décevoir.

Le Président *(parle en anglais)* : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Ukraine. Je l'invite à prendre la parole.

M. Kuchinsky (Ukraine) *(parle en anglais)* : Monsieur le Président, nous sommes heureux de vous voir présider le Conseil de sécurité. La séance d'aujourd'hui nous donne une occasion exceptionnelle d'entendre les points de vue de nombreuses délégations en ce qui concerne la question qui nous préoccupe le plus en ce moment.

Il y a plus d'un demi-siècle, alors qu'il parlait des efforts déployés pour parvenir à la paix, Sir Winston Churchill a déclaré :

« Aussi vaste et redoutable que soit devenue la situation des êtres humains, les contacts personnels, quand ils sont établis entre les gens indiqués et qu'ils interviennent dans les endroits indiqués et au moment indiqué, peuvent encore jouer un rôle précieux et très important pour permettre à la paix qui existe dans nos coeurs de triompher. »

Il y a quelques jours, des milliers de personnes se sont rassemblées ici pour former un vaste et redoutable océan humain à l'ONU, en disant que c'était l'endroit indiqué pour prendre la décision indiquée et adéquate qui permettrait de préserver la paix.

Au nom de la délégation ukrainienne, je voudrais me joindre à ceux qui pensent que les personnes indiquées, réunies ici aujourd'hui au Conseil de sécurité, trouveront la solution indiquée à la question critique qui nous préoccupe, et j'exprime, Monsieur le Président, notre entier appui aux efforts énergiques que vous avez entrepris pour permettre au Conseil de parvenir à cet objectif.

L'Ukraine est extrêmement préoccupée par la situation concernant l'Iraq. Nous comprenons bien qu'il peut y avoir des raisons sérieuses de soupçonner que l'Iraq a caché ses armes de destruction massive. La position de l'Ukraine est claire et bien connue : l'Iraq doit s'acquitter de toutes ses obligations en vertu des résolutions du Conseil de sécurité relatives à cette question, et notamment de la résolution 1441 (2002).

L'Ukraine se félicite du résultat des inspections et du rapport présenté au Conseil de sécurité le 14 février par le Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ainsi que de la décision, prise par les États-Unis, de fournir des renseignements supplémentaires aux Nations Unies.

Il est impératif que les inspecteurs des Nations Unies poursuivent leur travail pour pouvoir apporter des précisions sur les questions non encore réglées en ce qui concerne le désarmement de l'Iraq. Ces questions demeurent.

Je voudrais témoigner à M. Hans Blix et à M. Mohamed ElBaradei la confiance que l'Ukraine a placée dans leur mission et leur manifester notre appui total. Nous avons déjà donné la preuve de notre appui par le biais du travail réalisé par les experts ukrainiens de la COCOVINU. Nous considérons que les mécanismes d'inspection et de contrôle sont la meilleure façon de détecter les armes de destruction massive et de les détruire ou de vérifier qu'elles ont bien été éliminées en Iraq.

Il est parfaitement clair que le travail de la COCOVINU et de l'AIEA ne peut porter fruit que si l'on peut compter sur la pleine coopération de l'Iraq, accordée de bonne foi. Nous invitons les autorités irakiennes à concrétiser sans délai les engagements qu'elles ont proclamés et à coopérer et collaborer de manière active avec le processus d'inspection, comme le prévoit la résolution 1441 (2002). Nous prions instamment l'Iraq d'adopter une approche plus

anticipative, de s'expliquer et de donner des précisions relativement aux questions soulevées par le Président exécutif de la COCOVINU, le Directeur général de l'AIEA et le Secrétaire d'État des États-Unis et, finalement, de se désarmer en application des résolutions du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité a adopté une position commune relativement à la question de l'élimination des armes de destruction massive en Iraq. La position de l'Ukraine a pour objectif catégorique de parvenir au désarmement de l'Iraq de la façon la plus efficace possible, tout en ne cessant de veiller à ce que cet objectif soit atteint en entraînant le moins de souffrances humaines possibles. Dans les conditions actuelles, il est essentiel de continuer à rechercher l'unité du Conseil de sécurité sur cette question sans compromettre la bataille qui se livre actuellement contre le terrorisme international et la prolifération des armes de destruction massive.

Nous entrons dans une phase cruciale de l'examen de la question iraquienne. La délégation ukrainienne considère que la possibilité d'une solution politique et diplomatique à la question n'a pas été pleinement épuisée et peut encore donner des résultats concrets. Tant qu'il y aura un espoir, aussi faible soit-il, de parvenir à un règlement pacifique, nous devons nous employer avec la plus grande énergie à le concrétiser. L'Ukraine, pour sa part, est prête à contribuer encore de manière concrète aux efforts internationaux entrepris pour parvenir à un règlement efficace de la crise iraquienne et pour assurer la sécurité internationale.

Au moment où le monde place ses espoirs dans la décision qui sera prise par l'ONU et par le Conseil de sécurité, il nous faut peser tous les arguments pour et contre, prendre en compte ce qui nous attend non seulement dans les semaines et les mois, mais aussi dans les années à venir. Nous devons nous assurer que notre décision est guidée par la sagesse et la responsabilité.

La guerre est l'ultime recours et la pire solution, et je ne peux qu'être d'accord avec un des orateurs précédents, qui a dit que la guerre était toujours la sanction de l'échec.

Ce dont le monde a le plus besoin aujourd'hui, c'est de paix. Restons unis et travaillons sans relâche pour donner une nouvelle chance à la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Oman.

M. Al-Hinai (Oman) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je souhaite vous féliciter, vous-même ainsi que tous les membres du Conseil de sécurité, d'avoir accédé avec diligence à la demande des pays du Mouvement des non-alignés de convoquer cette séance afin d'examiner le rapport présenté par les chefs de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur l'élimination des armes de destruction massive en Iraq.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui afin d'examiner une question importante, à savoir l'évaluation des conclusions des équipes d'inspection chargées d'éliminer les armes de destruction massive en Iraq et de surveiller et vérifier la présence de telles armes dans ce pays. Nous avons étudié avec intérêt les deux rapports soumis par le Président exécutif de la COCOVINU et le Directeur général de l'AIEA, respectivement, M. Blix et M. ElBaradei.

Nous sommes convaincus que d'importants résultats ont été atteints. Ces résultats sont en outre conformes, d'une part, à la résolution du Conseil de sécurité 1441 (2002), et, d'autre part, dans une large mesure, aux exigences de l'inspecteur en chef. Ce dernier avait demandé au Gouvernement iraquien d'adopter trois mesures lors de ses réunions à Bagdad. Ces exigences étaient, premièrement, de permettre des actions de reconnaissance aérienne sans conditions, grâce à des appareils de reconnaissance; deuxièmement, de donner l'autorisation de s'entretenir en privé avec des scientifiques irakiens, en l'absence de tiers; troisièmement, d'adopter et de promulguer une législation interdisant la possession d'armes de destruction massive ou leur production locale. Cela, l'Iraq l'a récemment accompli. De plus, il a dissipé certaines préoccupations concernant les questions de fond. Cela ressort des déclarations des inspecteurs internationaux et de l'acceptation par l'Iraq du survol de son espace aérien par des appareils U-2 de l'armée américaine.

Nous accueillons avec satisfaction les mesures prises par l'Iraq dans le cadre de sa coopération avec la COCOVINU et avec l'AIEA, et nous estimons que cette coopération positive qui se poursuit entre l'Iraq et

la COCOVINU aboutira au règlement des questions en suspens.

Nous comprenons les profondes et réelles préoccupations des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni concernant le danger du recours aux armes de destruction massive pour la sécurité et la stabilité dans le monde. Nous nous félicitons des positions des États membres du Conseil de sécurité, et en particulier celles des membres permanents, car ils ont fait montre d'une grande responsabilité lors de l'étude de la question. Nous comprenons tout cela.

Toutefois, il est également de la responsabilité de la communauté internationale de préserver la paix et la sécurité internationale, et les États-Unis et le Royaume-Uni – partenaires essentiels pour le Moyen-Orient – doivent prendre des mesures pour épargner à cette région une guerre dont les conséquences seraient dramatiques non seulement pour l'Iraq, mais aussi pour la région et le monde entier.

Aussi espérons-nous que tous les membres du Conseil adopteront des positions aboutissant à l'élimination des armes de destruction massive en Iraq et dans les autres États de la région par des voies pacifiques et par l'entremise de l'ONU. Au vu de ce qui précède, et conscients de la responsabilité politique, juridique et morale qui incombe aux membres du Conseil de sécurité en vue de préserver la paix et la sécurité internationales conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, nous espérons que le Conseil s'acquittera de ses responsabilités et permettra à la COCOVINU et à l'AIEA de poursuivre leur travail selon leurs exigences et de s'acquitter de leurs responsabilités conformément à leur mandat. Nous espérons que le Conseil permettra à ces deux organismes de continuer leur travail et de s'acquitter de leurs responsabilités aux termes de leur mandat.

On pourrait ainsi conjuguer les efforts en vue de faciliter les inspections, qui ont prouvé leur efficacité. Cela permettrait l'application pacifique des résolutions du Conseil de sécurité. Un autre rapport serait ensuite présenté au Conseil de sécurité sur la coopération iraquienne avec les inspecteurs internationaux en matière d'élimination des armes de destruction massive, s'il en était découvert.

Dans ce contexte, et à la lumière des événements régionaux et internationaux et des déclarations répétées concernant une action militaire contre l'Iraq, ma

délégation réitère le vœu qu'il sera possible d'éviter toute action militaire, quelle qu'elle soit, car elle menacerait la stabilité et la sécurité dans la région du Golfe en particulier, et au Moyen-Orient en général. Cela nous conduit en conséquence à soutenir les initiatives de paix sur la question.

Pour terminer, ma délégation souhaiterait réaffirmer la nécessité pour l'Iraq de s'acquitter rapidement et inconditionnellement de ses obligations encore non remplies, et de faciliter le travail de la COCOVINU et de l'AIEA. Nous engageons également le Conseil à épuiser tous les moyens pacifiques et tous les efforts diplomatiques en vue de mettre en oeuvre les résolutions pertinentes en faveur de la paix et de la sécurité internationales, pour mettre fin aux souffrances du peuple iraquien, et pour assurer le respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Yémen.

M. Alsaidi (Yémen) (*parle en arabe*) : Je tiens d'emblée à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité en cette période très délicate. Je tiens également à saisir l'occasion pour rendre hommage aux liens particuliers qui unissent nos deux pays amis, qui se renforcent chaque jour. De même, je voudrais exprimer notre satisfaction et notre admiration pour la direction pleine de principe et de sagesse prise par la France au cours de sa présidence du Conseil le mois dernier.

La promptitude de votre réponse, Monsieur le Président, à la demande formulée par le représentant de l'Afrique du Sud, au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés, visant à tenir un débat public du Conseil pour permettre à tous les États Membres de l'Organisation de participer, plutôt que de limiter la participation aux seuls membres du Conseil, montre éloquemment que vous reconnaissez que les questions relatives à la paix et à la sécurité mondiales ne sont pas le privilège de certains États ni que ces questions affectent les intérêts de certains et pas ceux des autres. La situation en Iraq est donc un motif de préoccupation pour nous tous, d'où la nécessité de trouver un consensus international.

Je ne suis pas le premier à affirmer que les yeux du monde entier sont fixés sur le Conseil pour voir comment il fera face à la situation en Iraq. Les analystes et les observateurs conviennent que le

système international est à la croisée des chemins. La décision du Conseil sur cette question aura d'énormes répercussions pour les relations internationales en général et pour l'avenir de l'ONU en particulier.

Comme tous les autres États de la région, la République du Yémen voudrait exprimer sa vive préoccupation face à la situation tendue qui règne dans la région – le rassemblement des troupes, la guerre médiatique et la menace constante du recours à la force contre l'Iraq. À cet égard, nous voudrions faire plusieurs observations.

Premièrement, nous sommes très reconnaissants des efforts du Conseil de sécurité et de l'intérêt manifesté par la majorité de ses membres pour épuiser tous les moyens pacifiques afin d'assurer l'application de ses résolutions relatives à l'élimination des armes de destruction massive irakiennes, en particulier en vertu de la récente résolution 1441 (2002). La mise en oeuvre des dispositions de cette résolution marquerait une avancée vers le règlement des conséquences de l'invasion du Koweït par l'Iraq en 1991. Dans ce contexte, le Gouvernement de la République du Yémen se félicite de la coopération manifestée par le Gouvernement irakien à l'égard des équipes d'inspection internationales dans l'application des résolutions que j'ai mentionnées.

Nous réaffirmons derechef qu'il importe que le Gouvernement irakien honore ses engagements à l'égard des questions en suspens soulevées par les inspecteurs, conformément aux résolutions pertinentes de la légalité internationale. Parallèlement, nous sommes d'avis que l'Iraq doit honorer ses engagements à l'égard du règlement de la question des Koweïtiens portés disparus, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux décisions adoptées au Sommet de la Ligue des États arabes de Beyrouth. C'est une question humanitaire qui continue de se dresser comme une pierre d'achoppement sur la voie d'un rapprochement entre les deux pays. Elle devrait être réglée de façon à mettre fin au clivage entre ces deux peuples frères et assurer la solidarité du monde arabe.

Deuxièmement, nous réaffirmons l'importance de l'application des autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité qui énoncent ses objectifs. À cet égard, nous soulignons que le Conseil de sécurité est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales au nom de la communauté

internationale. Nous voudrions également réaffirmer la validité des dispositions de la Charte des Nations Unies, qui indiquent clairement que rien ne saurait justifier l'ingérence dans les affaires intérieures d'un État. À l'évidence, l'ingérence dans les affaires intérieures d'un État donné dans le but de provoquer un changement constituerait un précédent grave et susciterait la confusion et le chaos dans les relations internationales. Cela nous ramènerait à l'époque de la Société des Nations, qui a été suivie d'une guerre mondiale, ce qui serait inacceptable pour les êtres humains au XXI^e siècle.

Troisièmement, la République du Yémen réaffirme son appui aux résolutions du Conseil de sécurité en général et en particulier à celles relatives à la question irakienne. Toutefois, mon pays a toujours souligné la nécessité pour tous les membres du Conseil d'agir avec un sens des responsabilités de façon à ce que le Conseil ne soit pas accusé de faire deux poids, deux mesures. Le paragraphe 14 de la résolution 687 (1991), qui porte sur l'élimination des armes de destruction massive de tous les États de la région, y compris Israël, doit être appliqué. Les résolutions internationales juridiquement contraignantes sur la question palestinienne doivent être mises en oeuvre avec le même zèle témoigné dans l'application des résolutions relatives à l'Iraq.

Le Gouvernement de la République du Yémen a noté avec satisfaction les avis justes et responsables exprimés par certains pays qui exhortent les Membres de l'Organisation à voir plus loin que le bout de leur nez et à dépasser leurs intérêts personnels, étriés et immédiats de façon à guider la communauté internationale sur la voie de l'instauration de la sécurité et de la stabilité au Moyen-Orient de manière à protéger les intérêts de tous.

Une fois de plus, je voudrais faire part de la préoccupation de mon pays devant la menace constante d'invasion de l'Iraq, pays frère. Mon pays est fermement opposé à toute action militaire qui ne relève pas du cadre de la légalité internationale, quels que soient les prétextes et les justifications avancés. Les tambours de la guerre et les nuages de poussière soulevés par le rassemblement militaire obscurcissent la vérité. Il serait à la fois sage et nécessaire pour le Conseil de sécurité de donner une chance aux moyens pacifiques, car ils ne sont pas encore épuisés. À cet égard, nous appuyons l'avis de la majorité des États qui ont demandé d'accorder aux équipes d'inspection

le temps nécessaire pour terminer leur tâche sans les soumettre à des contraintes de délai ou à toute autre influence.

N'oublions pas que les équipes d'inspection ont détruit beaucoup plus que ce qui avait été détruit par la guerre en 1991 et par les bombardements aériens successifs de l'Iraq. La poursuite du régime d'inspection et de surveillance est le seul moyen pour nous de clore ce chapitre sinistre. L'action pacifique n'a pour coût que la patience et la persévérance. En revanche, l'invasion militaire mènerait à de plus grandes dévastations en Iraq et à une déstabilisation accrue de la région. Cela constituerait une menace à la paix et à la sécurité du monde. Cela ramènerait les relations internationales au temps du recours à la force et de la logique de l'affrontement des blocs et des solutions militaires. Ceci ne serait pas conforme à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Grèce, à qui je donne la parole.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). Les États en cours d'adhésion – Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, déclarent qu'ils souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne est vivement préoccupée par la situation en Iraq, comme cela a été démontré par la réunion extraordinaire du Conseil européen qui a eu lieu hier et qui était consacrée à la crise actuelle concernant ce pays. À cette occasion, les membres du Conseil européen ont également rencontré le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, et le Président du Parlement européen, M. Pat Cox.

L'Union européenne réaffirme les conclusions du Conseil des relations extérieures du 27 janvier, ainsi que les termes de la position publique sur l'Iraq du 4 février, qui demeurent valides.

L'Union européenne estime que la manière dont l'évolution de la situation en Iraq est gérée aura des incidences énormes sur le monde entier dans les décennies à venir. Nous sommes déterminés à répondre

efficacement à la menace d'une prolifération des armes de destruction massive.

Nous sommes déterminés à ce que l'ONU demeure au centre de l'ordre international. Nous reconnaissons le fait que la responsabilité première de traiter du désarmement iraquien revient au Conseil de sécurité. Nous nous engageons à apporter notre plein soutien au Conseil dans l'exercice de ses responsabilités.

Concernant l'Iraq, l'Union européenne continue de rechercher l'élimination totale et effective de toutes les armes de destruction massive, conformément aux dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité, et en particulier à celles de la résolution 1441 (2002). Nous voulons y parvenir de manière pacifique. Il est clair que c'est là ce que veulent les Européens. La guerre n'est pas inévitable. Il ne devrait être recouru à la force qu'en ultime ressort. Il revient au régime iraquien de mettre fin à cette crise en satisfaisant aux exigences du Conseil de sécurité.

L'Union européenne réaffirme son plein appui aux activités des inspecteurs actuellement en cours. Ils doivent se voir accorder le temps et les ressources que le Conseil de sécurité juge nécessaires. Toutefois, les inspections ne peuvent pas se poursuivre indéfiniment en l'absence d'une pleine coopération iraquienne. Celle-ci comprend la fourniture de toutes les informations complémentaires et détaillées concernant les questions soulevées dans les rapports des inspecteurs.

Le régime de Bagdad ne doit entretenir aucune illusion : il doit désarmer et coopérer immédiatement et pleinement. Il s'agit pour l'Iraq de la dernière chance qui lui est offerte de résoudre cette crise de manière pacifique. Le régime iraquien, et lui seul, sera responsable des conséquences auxquelles il aura à faire face s'il continue de fouler aux pieds la volonté de la communauté internationale et ne saisit pas cette dernière chance.

L'Union européenne reconnaît que l'unité et la fermeté de la communauté internationale, telles qu'exprimées par l'adoption à l'unanimité de la résolution 1441 (2002) et les préparatifs militaires ont été essentielles pour obtenir le retour des inspecteurs. Ces facteurs continueront d'être essentiels si nous voulons obtenir la pleine coopération recherchée.

L'Union européenne travaillera aux côtés des pays arabes et de la Ligue des États arabes. Nous les encouragerons, ensemble mais aussi séparément, à faire comprendre à Saddam Hussein le danger considérable que comporte une mauvaise évaluation de la situation, ainsi que la nécessité pour lui de respecter pleinement la résolution 1441 (2002). Nous appuyons les initiatives régionales prises par la Turquie, conjointement avec les pays voisins de l'Iraq et avec l'Égypte.

Dans ce contexte régional, l'Union européenne réaffirme sa ferme conviction qu'il est nécessaire d'imprimer un nouvel élan au processus de paix au Moyen-Orient et de résoudre le conflit israélo-palestinien. Nous continuons d'appuyer la mise en oeuvre rapide de la feuille de route entérinée par le Quatuor. La terreur et la violence doivent cesser, de même que le renforcement des colonies de peuplement. Les réformes palestiniennes doivent être accélérées et, à cet égard, la déclaration du Président Arafat indiquant qu'il désignerait rapidement un Premier Ministre constitue un pas dans la bonne direction.

L'unité de la communauté internationale est vitale lorsque nous traitons de ces problèmes. L'Union européenne est déterminée à travailler avec tous ses partenaires, et en particulier avec les États-Unis, au désarmement de l'Iraq, à la paix et à la stabilité de la région et à un avenir décent pour l'ensemble de ses populations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique. Je voudrais également remercier la délégation de l'Afrique du Sud d'avoir demandé la tenue de cette séance.

Je pense que nous devrions nous demander pourquoi nous sommes rassemblés ici aujourd'hui une fois de plus pour examiner la question de l'Iraq. La réponse est simple : le 2 août 1990, l'Iraq a envahi et annexé le Koweït. Après avoir épuisé toutes les voies pacifiques pour résoudre la situation, le Conseil de sécurité a alors autorisé le recours à la force pour restaurer l'indépendance et l'intégrité territoriale du Koweït. En outre, par la résolution 687 (1991), qui énonçait les termes du cessez-le-feu, le Conseil a décidé que l'Iraq devait accepter inconditionnellement

de détruire toutes ses armes de destruction massive sous surveillance internationale.

Plus de 12 années plus tard, l'Iraq ne s'est toujours pas acquitté de ses obligations et continue de défier la volonté de la communauté internationale et l'autorité du Conseil de sécurité. Voilà pourquoi nous sommes réunis ici aujourd'hui pour traiter de cette question. Comme le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine, M. Carlos Ruckauf, l'a déclaré devant l'Assemblée générale en septembre dernier :

« Il est regrettable que des États Membres ne respectent pas les résolutions de l'ONU. Il est intolérable que celles-ci restent inappliquées lorsque des questions liées à l'existence même de l'être humain sur la planète sont en jeu » (*A/57/PV.12, p.29*)

Et le Ministre de poursuivre

« l'existence d'arsenaux d'armes bactériologiques, chimiques et autres pouvant être utilisées dans une guerre classique ou terroriste est un problème qui nous concerne tous – hommes, femmes et enfants du monde ». (*ibid.*)

Je crois qu'il convient de rappeler ces mots qui, bien qu'ils soient évidents, semblent être absents du débat sur cette question et de la couverture qu'il reçoit dans la presse internationale. Personne au Conseil n'a prétendu que l'Iraq s'était acquitté de ses obligations ou que nous nous trouvions face à une exigence démesurée formulée par un État ou groupe d'États à l'égard d'un pays plus faible. L'Argentine partage l'opinion que l'Iraq doit être obligé à s'acquitter pleinement de ses obligations en matière de désarmement. Le régime iraquien doit comprendre une fois pour toutes que la communauté internationale n'acceptera aucune autre option et que le Conseil de sécurité est uni dans cet objectif, même s'il peut y avoir des divergences d'opinion en ce qui concerne les méthodes et, surtout, la durée nécessaire pour atteindre l'objectif.

Le Conseil de sécurité, agissant au titre du Chapitre VII de la Charte, a reconnu que le comportement du régime iraquien constitué une menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi, le 8 novembre 2002, il a adopté à l'unanimité la résolution 1441 (2002) qui accordait une dernière chance à l'Iraq.

À notre avis, le Conseil ne doit nullement relâcher sa pression sur ce gouvernement obstiné afin qu'il s'acquitte des obligations que lui a dictées, il y a 12 ans, la communauté internationale. Cette dernière a été très patiente. On ne peut accepter que se répètent les mensonges et les dissimulations qui ont eu cours de 1991 à 1998. Le faire ne porterait pas seulement atteinte à la crédibilité du Conseil de sécurité, mais représenterait également une grave défaite pour ceux d'entre nous qui prennent part au combat contre la prolifération des armes de destruction massive.

La question est de savoir comment atteindre cet objectif. À notre avis, les inspections, qui ont repris en novembre dernier, ont produit des résultats et doivent se poursuivre. Nous appuyons M. Blix et M. ElBaradei, qui s'acquittent avec objectivité, professionnalisme et efficacité d'une tâche extrêmement importante et difficile. Mais, pour que les inspections portent tous leurs fruits, le Gouvernement iraquien doit renoncer à son attitude réticente et coopérer activement et pleinement comme le lui demande la résolution 1441 (2002). Il convient également de rappeler que l'Iraq doit s'acquitter des autres obligations découlant de la résolution 687 (1991), en facilitant la restitution des biens koweïtiens et le rapatriement des nationaux koweïtiens et d'États tiers.

Lors du débat sur ce sujet, on a évoqué le risque grave que des liens entre un État détenteur d'armes de destruction massive et des organisations terroristes pouvaient présenter. On a, par exemple, montré de manière spectaculaire au Conseil de sécurité les risques inhérents aux armes de destruction biologiques et chimiques. Mon gouvernement partage cette préoccupation et exprime sa détermination à faire face aux défis additionnels présentés par des liens entre des réseaux terroristes et des États détenteurs d'armes de destruction massive. Mais, dans le même temps, mon gouvernement estime qu'il lui faut exprimer sa préoccupation devant la perpétuation de situations injustes dans les pratiques économiques internationales. Ces situations sont exploitées par le terrorisme, qui donne ainsi la possibilité ignoble d'exprimer le désespoir de vastes régions du monde en développement.

Aucune urgence ne doit nous faire perdre de vue l'objectif du désarmement pacifique de l'Iraq. Toutes les options pacifiques doivent être examinées et épuisées. Il importe avant toute chose d'éviter une guerre évitable, à laquelle mon pays ne participera pas.

Une fois tous les moyens pacifiques épuisés, si le régime iraquien continue de montrer des réticences, et si l'objectif de la résolution 1441 (2002), qui n'est pas autre chose que le désarmement complet et vérifiable de l'Iraq, n'est pas atteint, alors les conséquences graves prévues par cette résolution pourront avoir lieu. Celles-ci ne doivent toutefois pas comprendre des bombardements sur des villes et cités sans défense. Il convient de protéger la vie des hommes, des femmes et enfants, qui subissent depuis des années une dictature génocidaire et désirent âprement mettre un terme au cycle de mort et de désolation et jouir de leur liberté. Il est dans l'intérêt de l'Iraq de saisir cette dernière chance.

Je ne saurais terminer ma déclaration sans exprimer notre sympathie et notre affection au peuple iraquien qui subit des privations et vit dans l'angoisse en ce qui concerne sa sécurité. Le régime qui l'opprime est le seul responsable de cette situation.

Comme nous l'avons dit au Secrétaire général, l'Argentine est, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, disposée à apporter une aide humanitaire afin de contribuer à alléger les souffrances du peuple iraquien.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Soudan, à qui je donne la parole.

M. Manis (Soudan) (*parle en arabe*) : Je me réjouis de commencer cette intervention en vous félicitant, Monsieur le Président, d'assumer la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous avons également le plaisir de remercier le représentant de la France pour sa direction remarquable des travaux du Conseil le mois dernier.

La tenue de la présente séance publique illustre l'importance exceptionnelle que la communauté internationale accorde à la crise qui secoue les relations internationales à ce moment décisif. Nous sommes convaincus que les défis énormes auxquels nous faisons face imposent à la communauté internationale d'engager un dialogue et des consultations pour éviter au monde une guerre dont les répercussions négatives seraient étendues dans le temps et l'espace.

Il est indispensable que nous nous inspirions des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, que nous considérons tous comme notre guide, pour

éviter au monde l'agonie et la tragédie de la guerre. La Charte assure que la force ne sera utilisée qu'en dernier ressort une fois toutes les autres options épuisées. Les rapports de M. Hans Blix et de M. Mohammed ElBaradei sur les inspections en Iraq nous ont convaincus que la poursuite des inspections et le renforcement de leur efficacité pourraient, en fait, réaliser les objectifs énoncés dans la résolution 1441 (2002).

Mon pays tient à réaffirmer les conclusions auxquelles a abouti le Sommet arabe tenu à Beyrouth en mars dernier, à savoir la nécessité de mettre en oeuvre les résolutions de la légalité internationale, y compris le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq et du Koweït, et de régler la question des prisonniers de guerre et des personnes portées disparues.

Nous sommes convaincus que l'Iraq continue de coopérer pleinement avec les inspecteurs des Nations Unies pour régler la crise de manière pacifique, ce qui ouvre la voie à la levée des sanctions. Cela est illustré dans la réelle volonté iraquienne de coopérer avec les inspecteurs et par les mesures sévères et encourageantes prises par ce pays.

Nous partageons donc les vues de plusieurs délégations selon lesquelles des alternatives à la guerre doivent être trouvées. Nous appuyons les approches préconisant d'utiliser des moyens pacifiques pour régler les différends par le biais de l'Organisation des Nations Unies. Nous ne pensons pas qu'il soit justifié que le Conseil de sécurité adopte une résolution supplémentaire, et nous demandons que l'on donne aux inspecteurs le temps nécessaire pour mener à bien leur mission.

Notre conviction repose sur une foi inébranlable dans les valeurs humanitaires communes. Rejetons la violence et la destruction et tentons de construire un monde où règnera une culture de paix. Donnons une chance à la paix, et permettons aux enfants de l'Iraq de se souvenir d'autre chose que de scènes de carnage, de destruction, d'abris et d'orphelins.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Sainte-Lucie. Je lui donne la parole.

M. Huntley (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer aujourd'hui au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes

(CARICOM), à savoir Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, Haïti, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Suriname, et de Trinité-et-Tobago.

À la fin de la quatorzième Réunion intersessions, qui a eu lieu à Port-of-Spain, à Trinité-et-Tobago, les 14 et 15 février 2003, les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes ont publié la déclaration suivante s'agissant de la situation en Iraq :

« Après avoir examiné l'évolution de la situation en Iraq, nous les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, souhaitons faire part de notre profonde préoccupation face à l'escalade des tensions mondiales et aux graves répercussions que cela pourrait entraîner sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes particulièrement préoccupés par la tragédie humanitaire qu'une guerre pourrait causer et par les conséquences désastreuses qu'elle aura sur la stabilité économique mondiale.

Nous insistons sur le fait qu'aucun État n'a le droit de poursuivre la mise au point d'armes de destruction massive quelles qu'elles soient, y compris les agents chimiques et biologiques. Nous rappelons que le Conseil de sécurité a contraint l'Iraq à mettre un terme à la mise au point et à la production d'armes de destruction massive et à fournir un accès sans entrave aux inspecteurs en armements des Nations Unies afin de vérifier que ce pays respecte bien les résolutions du Conseil de sécurité.

Nous appelons l'Iraq à coopérer pleinement avec les inspecteurs de la COCOVINU et de l'AIEA, et à honorer ses obligations en la matière vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale. Nous sommes convaincus qu'une mise en oeuvre pleine et transparente de la résolution 1441 (2002) par l'Iraq contribuera à apaiser les tensions et renforcera la capacité de l'Organisation des Nations Unies à trouver une solution pacifique à la situation.

Nous répétons que l'Organisation des Nations Unies, par le biais de son Conseil de sécurité, a été chargée de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité

internationales. C'est pourquoi nous sommes particulièrement préoccupés par la menace d'un recours à la force militaire en Iraq sans l'assentiment du Conseil de sécurité de l'ONU et en l'absence d'une décision finale de la part des inspecteurs en armements des Nations Unies concluant que l'Iraq est en violation patente de la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité.

Nous appuyons pleinement la position du Secrétaire général de l'ONU qui a déclaré que cette question ne concernait pas qu'un seul État, mais la communauté internationale tout entière. À cet égard, nous soulignons que toute action unilatérale décidée en dehors du mandat du Conseil de sécurité nuirait à l'intégrité de l'ONU et affaiblirait considérablement le système multilatéral et son appareil de maintien de la paix et de la sécurité.

Nous sommes fermement opposés au recours à la force à un moment où il est clair que l'on n'a pas épuisé tous les efforts diplomatiques et que les inspecteurs de la COCOVINU et de l'AIEA font état de progrès et demandent davantage de temps pour achever leur travail. Il nous paraît essentiel que tous les États appuient le travail des inspecteurs et leur permettent de travailler dans des conditions propices à la réalisation de leur mandat.

Nous exhortons le Gouvernement des États-Unis et ses alliés militaires autour de cette question à faire preuve de retenue dans leur gestion de cette crise internationale complexe. Nous sommes particulièrement anxieux des conséquences qu'une guerre aurait non seulement pour la région du Moyen-Orient mais aussi pour l'ensemble du monde, et du fardeau que devraient alors assumer les petits États en développement, dont les pays des Caraïbes, qui sont mal préparés à faire face aux conséquences de la récession mondiale que provoqueraient l'instabilité des cours du pétrole, le bouleversement de leur industrie vitale du tourisme et du secteur des services financiers et la baisse des investissements.

Les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes réaffirment l'attachement de la Communauté des Caraïbes à un ordre mondial juste fondé sur le respect de la

primauté du droit et de la justice sociale et garant de la paix, de la sécurité et du développement durable pour tous. Nous restons attachés aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. Nous restons également convaincus que la diplomatie et le dialogue représentent, dans ce monde moderne interdépendant, la meilleure façon de renforcer l'entente et de régler les conflits. »

Nous remercions le Conseil de nous avoir donné l'occasion de présenter cette déclaration.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus.

M. Ivanov (Bélarus) (*parle en russe*): Je voudrais tout d'abord m'associer aux remerciements des orateurs qui m'ont précédé pour cette occasion que nous donne la formule adoptée pour la présente séance du Conseil de sécurité de faire part de nos positions.

La tournure récente prise par les événements autour de la question de l'Iraq et l'examen de cette question au sein du Conseil de sécurité font l'objet de l'attention soutenue du Président et du Gouvernement de la République du Bélarus. Le Bélarus est convaincu que la communauté internationale dispose d'options spécifiques et concrètes pour maintenir le processus de désarmement de l'Iraq sur un plan politique et diplomatique. Passer au plan militaire sans avoir exploité toutes ces options irait à l'encontre des intérêts de la paix et de la sécurité internationales ainsi que des impératifs du droit international.

La République du Bélarus est favorable à la poursuite et au renforcement du régime d'inspection en Iraq et appelle le Gouvernement iraquien à poursuivre sans faille sa politique de coopération constructive avec l'ONU et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous considérons qu'imposer un ultimatum tendant à fixer des limites au temps dont disposent les inspecteurs pour leur travail ou à la mise en oeuvre par l'Iraq des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité serait contraire à l'effet recherché.

Le Bélarus est profondément préoccupé par le discours belliqueux qui fait du recours à la force un moyen de résoudre le problème ainsi que par l'escalade constante des tensions autour de l'Iraq. Nous sommes fermement opposés au recours unilatéral à la force contre l'Iraq en violation de la souveraineté et de

l'intégrité territoriale de celui-ci et au mépris de l'autorité du Conseil de sécurité.

Une solution acceptable par la communauté internationale n'est possible que dans le cadre du Conseil de sécurité, et doit être respectée scrupuleusement par tous les membres de la communauté internationale.

Le Président et le Gouvernement de la République du Bélarus sont convaincus que la coopération totale de l'Iraq avec l'ONU et la normalisation graduelle des relations entre l'Iraq et le Koweït seront le gage d'un règlement définitif de ce problème. Nous pensons également que la levée progressive des sanctions imposées à l'Iraq constitue un élément essentiel de ce processus.

La République du Bélarus appelle le Conseil de sécurité à tenir compte de la nécessité de maintenir la paix au Moyen-Orient et à ne pas permettre le déclenchement d'un conflit international majeur aux conséquences imprévisibles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de l'Inde.

M. Nambiar (Inde) (*parle en anglais*) : Puisqu'il s'agit de la première fois que nous faisons une déclaration au Conseil de sécurité en février, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence. J'aimerais également vous remercier de donner à l'ensemble des Membres la possibilité de s'exprimer sur cette importante question. Vous présidez le Conseil de sécurité à un moment où le Conseil est appelé à examiner certaines des questions les plus critiques et les plus complexes dont il ait été saisi ces dernières années. Nous vous souhaitons pleins succès dans la réalisation des tâches épineuses qui vous attendent.

L'Inde a participé au dernier débat public du Conseil de sécurité sur la situation entre l'Iraq et le Koweït, qui a eu lieu les 16 et 17 octobre 2002. Les choses ont beaucoup évolué depuis : la résolution phare 1441 (2002) a été adoptée à l'unanimité par le Conseil le 8 novembre 2002. Cette résolution a facilité la reprise des inspections de l'ONU en Iraq après une interruption de quatre ans. Cela fait maintenant près de trois mois que les inspections ont repris.

Les chefs de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de

l'énergie atomique (AIEA) ont régulièrement fait rapport au Conseil du déroulement des inspections depuis leur recommencement. Nous avons tous eu le bénéfice de ces exposés concis, complets, aux termes soigneusement choisis présentés le 27 janvier et le 14 février. Ces rapports constituent la base fondamentale sur laquelle le Conseil est censé s'appuyer pour prendre des décisions sur une question qui met en jeu la paix et la sécurité internationales. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à ces deux organes et à leurs chefs pour le travail qu'ils effectuent.

La résolution 1441 (2002) est la dernière d'une série de résolutions du Conseil de sécurité portant sur le désarmement de l'Iraq et les sujets connexes. La résolution 1441 (2002) prévoit un rigoureux régime d'inspection conçu précisément pour atteindre cet objectif. Nous invitons l'Iraq à coopérer activement avec le processus d'inspection et à s'acquitter pleinement de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

À ce que nombre d'entre nous ont compris, la teneur du message du Président exécutif de la COCOVINU lors de la séance d'information du 14 février était que l'Iraq coopérait sur la forme mais ne faisait pas autant sur le fond que ce qu'exigeait de lui la résolution 1441 (2002). Si le sentiment quasi-général est qu'il faut donner leur chance aux inspecteurs de faire leur travail, on estime généralement aussi qu'il est impossible de demander au Conseil d'attendre indéfiniment la coopération immédiate, active et sans conditions demandée. Les délibérations récentes au Conseil de sécurité sur la façon de traiter la question iraquienne traduisent d'importantes divergences de points de vue sur le sujet au sein même du Conseil. Ce dernier doit maintenant faire front commun pour agir.

L'Inde a toujours pris position pour un règlement pacifique de la question iraquienne. Nous estimons que l'objectif de la communauté internationale est de faciliter le désarmement de l'Iraq et qu'il est nécessaire de recourir à toutes les options disponibles au titre de la résolution 1441 (2002). On ne devrait recourir à la force qu'en dernier ressort, si elle devient inévitable.

L'Inde soutient également qu'il faut privilégier la voie multilatérale dans le traitement de la question iraquienne. Le Premier Ministre de l'Inde, dans son allocution à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, l'an dernier, avait déclaré que :

« Notre destin commun est en jeu. Le monde a besoin d'un multilatéralisme collectif. Il a besoin de l'ONU, du rassemblement de toutes ses nations pour travailler ensemble à l'élaboration d'une perspective commune et collective. » (A/57/PV.4, p. 17)

C'est la raison pour laquelle nous avons applaudi à l'annonce par le Président Bush dans cette même instance que son pays « collaborera avec le Conseil de sécurité afin de relever le défi que nous devons affronter ensemble » (A/57/PV.2, p. 10). Nous continuons de penser que la meilleure façon de régler cette question est le forum collectif États que représente l'Organisation des Nations Unies.

L'Inde est préoccupée par la difficile situation humanitaire qui règne en Iraq. Le peuple iraquien subit des pénuries et des privations importantes depuis plus de 10 ans. Soixante pour cent de la population iraquienne dépend actuellement du programme pétrole contre nourriture de l'ONU. Ce programme, géré de façon exemplaire par l'ONU, pourrait être mis en péril par une action militaire en Iraq. Il en résulterait une situation humanitaire susceptible de laisser, selon certaines prévisions, 10 millions de personnes à la merci de l'aide alimentaire du monde extérieur. Il importe que le Conseil envisage comment améliorer le sort de la population iraquienne tout en tenant compte de l'ensemble de la situation.

L'Inde se soucie vivement de la paix et de la sécurité de la région du Golfe, avec laquelle nous avons de profonds liens politiques, culturels, économiques et religieux depuis des siècles. Ce qui nous préoccupe tout particulièrement à propos de la crise actuelle, c'est la présence de millions d'expatriés indiens qui vivent et travaillent dans la région du Golfe, ainsi que les menaces qui pèsent sur la sécurité des approvisionnements pétroliers et l'instabilité des cours pétroliers qui pourrait découler de mesures militaires ou encore de la montée des sentiments publics dans la région.

Dans un contexte connexe, nous constatons qu'à la fin de l'année dernière, l'Iraq a restitué le premier lot de documents faisant partie des archives koweïtiennes, et qu'au début de l'année, l'Iraq a également restitué différents biens koweïtiens. Un problème fondamental d'ordre humanitaire concerne la recherche des personnes portées disparues, d'origine koweïtienne ou autre. Nous sommes heureux de noter

l'accord en vue d'entamer des débats à ce sujet sous l'égide du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ainsi que dans le cadre de la Commission tripartite. Nous croyons comprendre que la deuxième réunion de la toute nouvelle Sous-Commission technique s'est récemment tenue à Amman. Nous félicitons l'Ambassadeur Vorontsov des efforts qu'il déploie dans ce sens et nous aimerions le voir poursuivre son travail.

En même temps, nous voudrions également que soient appliquées les dispositions liées au rapatriement de tous les Koweïtiens et des ressortissants de pays tiers et à la restitution de tous les biens koweïtiens, telles que prévues par les résolutions 686 (1991) et 687 (1991) et la partie B de la résolution 1284 (1999). Nous espérons que l'Iraq agira de bonne foi.

Nous constatons, et le monde entier constate, que le Conseil de sécurité est sur le point de se prononcer entre la guerre et la paix, mais avant qu'il ne se prononce définitivement, nous exhortons cet organe à examiner les vastes ramifications très complexes de toute mesure qu'il prendra. Il s'agit notamment des dangers posés par l'élaboration d'armes de destruction massive et des risques qu'elles se retrouvent entre les mains d'acteurs non étatiques; de la crédibilité des mesures prévues au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et de la question du respect de ces mesures; de la justification de l'efficacité des inspections d'armements; et des pressions continues exercées sous formes de sanctions.

Indépendamment des conséquences immédiates d'une action militaire dans une région déjà bien instable, il faudra que le Conseil tienne compte des répercussions que pourrait avoir l'éclatement éventuel de l'État concerné sur les pays voisins, ainsi que des ramifications plus larges en matière de paix, de stabilité et de sécurité dans la région, sans perdre de vue les dangers d'une radicalisation de l'opinion publique dans le monde. Mais il y a également des questions autrement importantes concernant les éventuels déplacements massifs de personnes à l'intérieur du pays ainsi que les flux de réfugiés qui pourraient survenir, la perturbation de l'approvisionnement en pétrole ainsi que les autres répercussions économiques et sociales immédiates d'un tel conflit.

Nous n'avons, pas encore, de réponses claires à ces questions. Ces questions n'ont pas de réponses

simples, mais ce sont des questions que l'on ne peut pas éluder. Le Conseil de sécurité, en tant qu'organe multilatéral de l'ONU chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit donc réfléchir prudemment à ces questions avant de prendre une décision irrévocable.

Le Président (*parle en anglais*) : Vu l'heure tardive, et avec l'assentiment des membres du Conseil de sécurité, je voudrais lever la séance jusqu'à demain matin à 10 heures précises. Je voudrais lancer un appel à tous les membres du Conseil pour que nous

commencions à 10 heures précises, parce que nous avons entendu 27 orateurs et que 29 autres figurent encore sur la liste.

La séance est suspendue à 18 h 40.